

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1818

28 août 2007

### SOMMAIRE

Agence Immobilière Kapp - Joel .....	87250	Jumalux S.A. ....	87243
Arroba S.A. ....	87245	K Manco 2 S.A. ....	87218
Auction Luxco 2 S.à r.l. ....	87245	K Manco 2 S.à r.l. ....	87218
B2I S.A. ....	87253	Lindway Invest .....	87237
Baltic Laetitia SA .....	87244	LuxRoutage S.A. ....	87243
Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l. ....	87253	M E C S. à r.l. Entreprise générale de cons- truction .....	87244
Bigor Frederico International Sprl .....	87238	Mersch-Eischen S.à r.l. ....	87246
B.M.D. International S.A. ....	87250	Metauxdent S.A. ....	87249
B.M.D. International S.A. ....	87249	Mexile Investissement S.à r.l. ....	87253
CEOP S.à r.l. ....	87238	Millet S.A. ....	87239
Compagnie Alimentaire et Financière S.A. .....	87240	Partin S.A. ....	87246
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie .....	87240	PRI Investment S.A. ....	87247
Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l. ..	87238	Red Earth Holdings S.à r.l. ....	87255
Financial Industrial Group REI Holding S.A. ....	87238	Ritchie S.à r.l. ....	87236
First National Holding S.A. ....	87244	Ronelle Holding S.A. ....	87251
Florida Immobilière S.A. ....	87238	SAK S.à r.l. ....	87236
Foubert Consulting International-FCI S.à r.l. ....	87254	Salorix Holding S.A. ....	87248
Future Prospects S.A. ....	87242	Schroder International Selection Fund ...	87252
Gesfin S.A. ....	87250	Schroder Special Situations Fund .....	87251
Gestimma S.A. ....	87241	Severn Trent Luxembourg Overseas Hol- dings S.A. ....	87261
Immobilien Investment and Building Deve- lopment Company .....	87249	Spinnaker Holding S.A. ....	87242
Inai Kiara International S.A. ....	87247	Spinnaker Luxembourg S.A. ....	87242
Industrial and Plantation Holding SA ...	87244	Stab Development S.à r.l. ....	87240
International Credit Mutuel Life .....	87248	Tour-Promotion S. à r.l. ....	87236
Investissements Alimentaires S.A. ....	87241	Trans-Mediterranean Invest Holding S.A. .....	87236
ISL - Immobilière Saar-Lux .....	87236	Turkish Privatization Advisers S. à r.l. ...	87254
IXIS CMNA (Australia) (No. 2) S.C.A. ...	87254	United Industrial Capital S.A.H. ....	87238
Jamba S.A. ....	87242	Vanguard Trademark Holdings .....	87252
Jan De Nul Luxembourg S.A. ....	87247	Westerngem Holding S.A. ....	87246
Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l. ....	87246	White (Sàrl) Sicar .....	87247
		Wizard Sàrl .....	87237

**K Manco 2 S.A., Société Anonyme,  
(anc. K Manco 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 124.039.

In the year two thousand and seven, on the third day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of K MANCO 2 S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered at the Luxembourg commercial register under number R.C.S. Luxembourg B 124.039, incorporated by deed of notary Paul Frieders on 28 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») n° 556 of 6 April 2007. The articles of incorporation have been amended last on 11 January 2007 by deed of notary Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was chaired by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg and as scrutineer Mme Valérie Kopéra, juriste, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented at the Meeting and their shareholdings as well as their proxyholders are shown on an attendance list which is signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list, all five hundred and six thousand and forty (506,040) class A shares and two hundred fifty (250) class B shares in issue in the Company are represented at this Meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

3. The agenda of the Meeting is as follows being understood that all the items of the agenda are interrelated:

- Change of the legal form of the Company by converting the Company from a société à responsabilité limitée into a société anonyme (joint stock corporation), while

(i) acknowledgment of the report on the net asset value of the Company by the independent auditors (réviseurs d'entreprises) FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.;

(ii) acknowledgement of the resignation by Mr Jean-Francois Trontin and Mr Cedric Stebel as managers (gérants) of the Company and appointment of (i) Mr Jean François Trontin as Class A Director, (ii) Mr Cédric Stebel as Class B Director and (iii) Mr Patrice Lehman, to the board of directors of the Company upon change of its legal form, each for a term ending at the general meeting of shareholders approving the Company's accounts for financial year 2011 (subject to the provisions of the Articles of Incorporation);

(iii) transformation of the Class A Shares (parts sociales) and Class B Shares (parts sociales) into a like number of Class A Shares (actions) and Class B Shares (actions) of the société anonyme, each with a nominal value of twenty-five euro (€ 25.-);

(iv) change of name of the Company into K MANCO 2 S.A.;

(v) appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term ending at the annual general meeting approving the annual accounts for the year ending 31st December 2007;

(vi) amendment of the object and article 4 of the articles of incorporation of the Company to read as follows (taking into account agenda item (viii)):

«L'unique objet de la Société est la détention de participations dans K ALPHA, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou par tout autre moyen de même que la cession par de vente, d'échange ou par tout autre moyen, d'actions, obligations, certificats de créance, avoirs et autres titres de toute espèce dans K ALPHA, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de reconnaissances de dettes, mais uniquement dans la mesure où de telles opérations s'inscrivent dans le cadre de l'objet défini au paragraphe ci-dessus.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (au moyen de prêts, avances, cautionnement, garanties ou autre) aux sociétés ou aux autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, ou faisant partie du groupe de sociétés auquel elle appartient, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et afin d'en faciliter la réalisation.»

(vii) change the prevailing langue of the articles of the Company to French and amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in order to adapt the articles to the new legal form of the Company as a société anonyme and including without limitation, to amend its name, to adapt the share capital structure, to take into account

the amendment of the object of the Company as per the above, and to implement such further amendments and changes as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company (substantially in the form as set out in the proxies);

The above being approved the Meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting unanimously resolved to change the legal form of the Company by converting the Company from a société à responsabilité limitée into a société anonyme (joint stock corporation).

The general meeting unanimously resolved to acknowledge the report on the net asset value of the Company by the independent auditors (réviseurs d'entreprises) FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.; with the following conclusion

«On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the net equity of the Company, amounting to EUR 12,657,250.-. This amount is at least equal to the 506,040 Class A and the 250 Class B shares with a nominal value of EUR 25.- each, which will result from the transformation of K MANCO S.à r.l. into a «société anonyme».»

The general meeting unanimously resolved to acknowledge the resignation of Mr Jean-Francois Trontin and Mr Cedric Stebel as managers (gérants) of the Company and resolved to appoint (i) Mr Jean-François Trontin as Class A Director, (ii) Mr Cédric Stebel as Class B Director and (iii) Mr Patrice Lehman, to the board of directors of the Company, each for a term ending at the general meeting of shareholders approving the Company's accounts for financial year 2011 (subject to the provisions of the Articles of Incorporation as amended and restated).

The general meeting unanimously resolved to transform the Class A Shares (parts sociales) and Class B Shares (parts sociales) into a like number of Class A Shares (actions) and Class B Shares (actions) of the société anonyme, each with a nominal value of twenty-five euro (€ 25.-) so that the issued share capital of the Company is set at twelve million six hundred and fifty-seven thousand two hundred and fifty euro (€ 12,657,250.-) represented by five hundred and six thousand and forty (506,040) Class A Shares and two hundred and fifty (250) Class B Shares of a nominal value of five euro (€ 25.-) each.

The general meeting unanimously resolved to change of name of the Company into K MANCO 2 S.A.

The general meeting unanimously resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term ending at the annual general meeting approving the annual accounts for the year ending 31st December 2007.

The general meeting unanimously resolved to amend the object and article 4 of the articles of the Company to read as set forth in the agenda.

The general meeting then unanimously resolved to change the prevailing language from English to French and to amend and restate the articles of incorporation of the Company in order to adapt the articles to the new legal form of the Company as a société anonyme and including without limitation, the amendments above and to implement such further amendments and changes as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company as set out below:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Constitution, Dénomination sociale.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires (ou par l'actionnaire unique, s'il n'y a qu'un seul détenteur d'actions) une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale K MANCO 2 S.A. (la «Société»), qui sera régie par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et les présents Statuts.

**Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution d'Assemblée Générale Extraordinaire délibérant dans les formes requises pour les modifications statutaires.

2.2 Le siège social peut être transféré dans la même municipalité sur décision du Conseil d'Administration.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Dans le cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées aux parties intéressées par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Objet social.** L'unique objet de la Société est la détention de participations dans K ALPHA, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou par tout autre moyen de même que la cession par de vente, d'échange ou par tout autre moyen, d'actions, obligations, certificats de créance, avoirs et autres titres de toute espèce dans K ALPHA, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de reconnaissances de dettes, mais uniquement dans la mesure où de telles opérations s'inscrivent dans le cadre de l'objet défini au paragraphe ci-dessus.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (au moyen de prêts, avances, cautionnement, garanties ou autre) aux sociétés ou aux autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, ou faisant partie du groupe de sociétés auquel elle appartient, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et afin d'en faciliter la réalisation.

#### **Art. 5. Capital Social**

5.1 Le capital social émis de la Société est de douze millions six cent cinquante-sept mille deux cent cinquante (12.657.250,-) Euros divisé en cinq cent six mille quarante (506.040) Actions de Classe A et deux cent cinquante (250) Actions de Classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-), auxquelles sont attachés les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification des présents Statuts, tel que prévu à l'Article 17.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.4 La Société ne pourra pas émettre de fraction d'action. Le Conseil d'Administration sera autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en espèces ou l'émission de droits en remplacement de toute fraction d'action formant rompu.

#### **Art. 6. Conseil d'Administration**

6.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé obligatoirement de trois membres (le «Conseil d'Administration»), nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions décrites ci-après. Les membres du Conseil d'Administration (chacun un «Administrateur» ou un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration devra, pour être valablement constitué, être composé conformément aux prescriptions des Articles 6.3 et 6.4 (sauf pour la période courant entre une ou plusieurs démissions et les nominations consécutives à cette démission ou ces démissions), laquelle composition sera dûment consignée dans le procès-verbal de la réunion ayant procédé à leur désignation.

6.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués de leurs fonctions sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée à la majorité simple selon les prescriptions de l'Article 17, décision qui détermine leurs pouvoirs et les termes de leurs mandats. Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période de six (6) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée à la majorité simple. Les Administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance du poste d'un Administrateur à la suite de décès, retraite ou autre, les Administrateurs restants peuvent coopter (conformément aux dispositions des Articles 6.3 et 6.4) un nouvel Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 Sous réserve de l'Article 6.4, le Conseil d'Administration devra toujours être composé ainsi qu'il suit:

6.3.1 Au moins un Administrateur est élu à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires de Classe B (l'«Administrateur de Classe B» ou le «Membre du Conseil de Classe B»);

6.3.2 Au moins un Administrateur est élu à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires de Classe A (l'«Administrateur de Classe A» ou le «Membre du Conseil de Classe A»);

6.3.3 Le troisième Membre du Conseil est élu à partir d'une liste de candidats proposés par l'Administrateur de Classe A et l'Administrateur de Classe B, à condition que cette personne réside (professionnellement ou à titre privé) au Luxembourg.

6.4 Les Actionnaires de Classe A et de Classe B représentant la majorité simple des Actions des Classes concernées peuvent renoncer, pour la période de temps que la Classe concernée déterminera, au droit de la Classe concernée de proposer des candidats pour les élections du Conseil tel que prévu dans les présents Statuts. Dans l'hypothèse où les Actionnaires de Classe A et les Actionnaires de Classe B, respectivement, représentant la majorité simple des Actions de la Classe concernée, décideraient de mettre fin à cette renonciation et le notifieraient par écrit à la Société, la Société devra dans le délai de un (1) mois à compter de la réception de cette notification, procéder à la convocation d'une Assemblée Générale des Actionnaires pour l'élection de Membres du Conseil. Dans l'hypothèse où les Actionnaires de Classe A ou de Classe B ne fourniraient pas de liste de candidats dans les trente (30) jours suivant la demande de la Société, tel que cela est prévu à l'Article 6.3, ils seraient réputés avoir renoncé à leur droit de nommer des candidats.

#### **Art. 7. Procédures du Conseil**

7.1 Le Conseil d'Administration devra choisir parmi ses membres un président. Le président n'a pas de droit de vote prépondérant.

7.2 En l'absence du président, les Administrateurs présents à la réunion désigneront un autre Administrateur comme président pro tempore pour cette réunion.

7.3 Les réunions du Conseil d'Administration seront présidées par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, tel que décidé par les Administrateurs au cours de la réunion concernée.

7.4 Au cas où le président du Conseil d'Administration, pour quelque raison que ce soit, quitterait ses fonctions d'Administrateur, ses fonctions de président cesseraient simultanément.

7.5 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer ou agir seulement si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion, et à condition que cette majorité comprenne toujours l'Administrateur de Classe B.

7.6 Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux Membres du Conseil au moins cinq (5) jours avant leur tenue, à moins que les affaires de la Société n'exigent un délai de convocation plus court ou en cas d'urgence (jusqu'à 12 heures). Il peut être renoncé à cet avis de convocation en cas d'accord unanime par écrit ou par télécopie ou email de tous les Administrateurs. Aucune convocation ne sera requise pour les réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

7.7. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par conférence téléphonique (ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres). Le Conseil d'Administration peut en outre en toutes circonstances prendre des décisions par voie de résolutions écrites à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Dans de tels cas, les résolutions ou décisions devront être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, courrier express, courrier électronique ou par fax.

7.8 Tout Membre du Conseil peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à cette réunion de s'entendre mutuellement. Sont réputés présents tous les Membres participants à une réunion par de tels moyens de communication. Tout Administrateur pourra se faire représenter lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télécopie, ou courrier électronique un autre Membre du Conseil comme son représentant. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un autre Membre au cours d'une même réunion.

7.9 Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix favorables des Membres du Conseil présents ou représentés. Par exception, les décisions suivantes ne peuvent être valablement prises qu'avec le vote favorable de l'Administrateur de Classe B:

7.9.1 l'attribution ou l'émission de toute action ou autre titre ou l'octroi à toute personne de toute option ou droit de demander l'émission de toute action ou titre de la Société;

7.9.2 l'augmentation ou la réduction du capital social émis de la Société;

7.9.3 l'autorisation du Transfert des Actions de la Société;

7.9.4 le regroupement, la division ou la conversion des Actions de Classe A ou de Classe B de la Société ou le changement de tout droit attaché à ces actions;

7.9.5 toute modification des Statuts de la Société.

7.10 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration sont signés par deux Administrateurs dont l'un au moins doit être l'Administrateur de Classe B, sauf décision contraire prise lors de la réunion concernée. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits pour des procédures judiciaires ou autres seront signés par deux Administrateurs, dont l'un au moins doit être l'Administrateur de Classe B, sauf décision contraire prise lors de la réunion concernée.

#### **Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Gestion Journalière, Signatures Autorisées**

8.1 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société dans les limites de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration. A l'égard des tiers, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société n'étant pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents Statuts.

8.2 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société ainsi que de représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout Directeur ou agent ou responsable de la Société, lesquels ne devront pas nécessairement être Actionnaires. Le Conseil fixera les conditions de nomination et de révocation ainsi que les émoluments et les pouvoirs des personnes ainsi nommées.

8.3 La Société sera engagée par la signature de deux Membres du Conseil, dont un au moins doit être l'Administrateur de Classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne, ou personnes à qui ces pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration (y compris notamment dans le cas d'une délégation de la gestion courante) ou par deux Membres du Conseil (y compris par voie de représentation), dont un au moins doit toujours être l'Administrateur de Classe B.



8.4 Toute action engagée par la Société en violation des dispositions ci-dessus ne sera pas valable et n'engagera pas la Société.

#### **Art. 9. Indemnisation du Conseil**

9.1 Les Administrateurs ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'Article 9.3, toute personne qui est, ou qui a été Administrateur, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé d'Administrateur, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Administrateur, dirigeant ou responsable:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou des Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un Administrateur, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Administrateur, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent Article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Administrateurs, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

#### **Art. 10. Conflits d'intérêts**

10.1 Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou représentants de la Société aient un intérêt quelconque dans une autre société ou entreprise ou par le fait qu'il(s) soi(en)t administrateur, dirigeant, associé, représentant, conseiller ou employé d'une telle société ou entreprise. Tout Administrateur ou représentant exerçant des fonctions d'administrateur, dirigeant, représentant ou d'employé ou autre de toute société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé, en raison de liens avec cette société ou entreprise, du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec ces contrats ou autres affaires.

10.2 En cas de conflit d'intérêts personnels d'un Administrateur, ce dernier devra indiquer le conflit d'intérêts au Conseil et ne devra pas participer aux délibérations ou votes relatifs à ce point. Tout conflit d'intérêts naissant au sein du Conseil devra être évoqué à l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante avant l'adoption de toute résolution.

#### **Art. 11. Actions sous forme nominative**

11.1 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative uniquement.

11.2 Un registre des Actionnaires devra être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre devra contenir le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société et le nombre (et la Classe) d'Actions qu'il détient.

11.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires démontre son droit de propriété sur ces Actions nominatives.

11.4 Sous réserve des dispositions des présents Statuts (et en particulier des Articles 12 à 16), le Conseil d'Administration peut accepter d'inscrire dans le registre des Actionnaires un transfert sur la base de tout document approprié prenant acte du transfert entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve que ce transfert soit réalisé conformément aux dispositions de tout Accord éventuellement applicable.

11.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et tous les avis peuvent être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent, à tout

moment, changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

11.6 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette (ces) Action(s) est litigieuse, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent nommer un seul représentant pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. Si un tel représentant n'est pas nommé, les droits attachés à cette (ces) Action(s) seront suspendus.

11.7 Sur demande écrite d'un Actionnaire, un (des) certificat(s) d'Actions nominatives prenant acte de l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires peu(vent) être émis dans les formes prescrites par le Conseil d'Administration. Les certificats ainsi émis auront la forme et comporteront les mentions et numéros d'identification déterminés par le Conseil d'Administration. Ces certificats devront être signés manuellement ou électroniquement par deux Membres du Conseil (dont l'un au moins doit être l'Administrateur de Classe B) ou par la personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'actions endommagés soient remis à la Société avant que celle-ci n'en délivre de nouveaux.

**Art. 12. Transferts de Titres de la Société.** Les Actions de la Société sont librement cessibles sous réserve des dispositions prévues aux présents Statuts et en particulier à l'Article 13 et l'Article 14, ainsi que des dispositions de tout Accord (le cas échéant).

### **Art. 13. Transferts Autorisés**

13.1 Aucun transfert d'Actions ne peut être effectué par aucun Actionnaire avant le 15th May 2012 (la «Période de Lock-Up»), exceptés les transferts autorisés suivants:

13.1.1 toutes ventes, tous transferts ou toutes dispositions par un Actionnaire de Classe B;

13.1.2 tout transfert autorisé au titre de l'Article 14.3.

13.2 Si au moment de tout transfert d'Actions (ou de droits attachés), et sauf disposition contraire des présents Statuts, un Accord a été conclu entre tous ou une partie des Actionnaires et la Société, la réalisation du transfert concerné sera subordonnée à l'adhésion du cessionnaire à l'Accord concerné, dans des conditions déterminées par la Société. Tout acte ou contrat d'adhésion pourra être accepté et signé par la Société pour elle-même et pour le compte de tous les Actionnaires.

13.3 Sauf autorisation expresse et préalable de la Société (la simple reconnaissance ou l'acceptation par la Société d'une Sûreté ne constituant pas une telle autorisation), les Actions de la Société ne peuvent être soumises à aucune Sûreté, et aucun Actionnaire ne pourra créer, donner son accord en vue de la création, ni permettre l'existence ou la subsistance de telles Sûretés.

13.4 Tout Transfert d'Actions réalisé ou toute tentative de Transfert réalisée en violation des présents Statuts ne sera pas valable et ne sera pas reconnu par la Société ni inscrit dans le registre des Actionnaires de la Société.

### **Art. 14. Droits de préemption en cas de Transfert**

14.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 13 et sauf dans le cas prévu à l'Article 14.3 et/ou sauf stipulation contraire des présents Statuts, aucune Action ni aucun droit ou intérêt attaché à aucune Action ne pourra être Transféré, (ou créé, sauf par la Société), à moins que les droits de préemption conférés par cet Article n'aient été épuisés.

14.2 (laissé en blanc intentionnellement)

14.2.1 Tout Actionnaire (autre qu'un Actionnaire de Classe B) ayant l'intention de Transférer des Actions ou des droits attachés à des Actions (le «Cédant») devra envoyer, préalablement à un tel Transfert, un avis écrit à la Société (l'«Avis de Transfert»), proposant aux Actionnaires de Classe B (ou à toute autre personne désignée par ces derniers, les «Personnes Autorisées») le Transfert par voie de vente des Actions ou droits qu'il envisage de Transférer (les «Actions à Vendre») et indiquant le prix (le «Prix de Vente») auquel il envisage de Transférer les Actions à Vendre (ce prix étant déterminé de bonne foi).

14.2.2 La réception de l'Avis de Transfert par la Société autorisera automatiquement celle-ci à agir comme mandataire du Cédant pour la cession, sous réserve du respect des dispositions du présent Article.

14.2.3 Dans un délai de sept (7) jours ouvrables à compter de l'Avis de Transfert (la «Date Pertinente»), la Société devra proposer aux Personnes Autorisées de s'inscrire pour obtenir le Transfert au Prix de Vente des Actions à Vendre. Les Personnes Autorisées auront la possibilité de s'inscrire dans un délai de vingt-et-un (21) jours à compter de la date de réception de l'offre de la Société.

14.2.4 Si les offres ont été reçues pour l'ensemble des Actions à Vendre, le Cédant sera tenu, contre le paiement de la proportion applicable du Prix de Vente, d'accepter ces offres et de Transférer les Actions à Vendre aux Personnes Autorisées concernées. Si, après s'être ainsi engagé, le Cédant ne respecte pas ses engagements de Transférer les Actions à Vendre, la Société peut recevoir la somme correspondant au Prix de Vente et le Cédant sera réputé avoir nommé la Société comme mandataire pour effectuer le Transfert des Actions à Vendre au profit des Personnes Autorisées et, suite à l'exécution de ce Transfert, la Société devra conserver le Prix de Vente pour le compte du Cédant (sans aucune obligation ou engagement de la part de la Société de bonne gestion, placement ou autre de cette somme). La réception par la Société du Prix de Vente vaudra décharge pour les Personnes Autorisées et la validité de la procédure ne pourra

pas être remise en cause. La Société peut (sans y être tenue) conserver cette somme sur un compte bancaire (lequel peut être distinct de ses propres comptes bancaires), le mettre en séquestre ou envoyer, sous la responsabilité exclusive du Cédant, un chèque au nom du Cédant à sa dernière adresse inscrite sur le registre des Actionnaires pour le Cédant.

14.2.4.1 Si certaines acceptations d'offres de Transfert par voie d'achat de l'ensemble des Actions à Vendre ne sont pas reçues des Personnes Autorisées dans le délai de vingt-et-un (21) jours prévu à l'Article 14.2.3, le Cédant pourra alors (sous réserve des stipulations de tout Accord applicable) transférer l'ensemble des Actions à Vendre à toute(s) Personne(s) autorisée(s) par les Actionnaires de Classe B représentant 50% des Actions de Classe B, dans le cadre d'un Transfert par voie de vente réalisé de bonne foi à un prix qui ne peut être inférieur à celui indiqué dans l'Article 14 et en des termes qui ne peuvent être plus favorables pour l'acheteur (après déduction, lorsque cela est possible, de tout dividende ou autre distribution qui doit être retenue par le Cédant).

14.3 Les Articles suivants constituent des exceptions aux droits de préemption exposés à l'Article 14.2:

14.3.1 Tout Transfert d'Actions (ou de droits ou intérêt attachés) par un Actionnaire à toute Personne recueillant le consentement préalable écrit (i) des Actionnaires de Classe B représentant 50% des Actions de Classe B détenues par les Actionnaires de Classe B et (ii) du Président; et

14.3.2 tout Transfert d'Actions par un Actionnaire de Classe B.

Toute Personne à l'égard de qui un Transfert peut être réalisé conformément au présent Article 14.3 sera désignée dans les présents Statuts comme «Cessionnaire Autorisé».

#### **Art. 15. Transferts par les Actionnaires de Classe A**

15.1 Dans l'hypothèse où un Actionnaire de Classe A ayant la qualité de dirigeant ou de représentant de l'une quelconque des entités Membre du Groupe de la Société de la Société, quitterait l'ensemble de ses fonctions salariées ou de direction au sein du Groupe, (et sauf accord contraire des Actionnaires de Classe B représentant au moins la majorité simple de la portion du capital social représenté par les Actions de Classe B) (le «Départ»), l'Actionnaire de Classe A concerné (à moins qu'il en soit disposé autrement dans un Accord (le cas échéant) sera réputé avoir proposé à K ALPHA (ou à toute autre personnes désignée par K ALPHA) d'acquérir l'ensemble des Actions qu'il détient (l'«Avis de Transfert Obligatoire»), pour un prix égal au Prix de Transfert. K ALPHA (ou la personne désignée par K ALPHA) pourra accepter l'offre concernée en le notifiant au Représentant des Cadres, à tout moment pendant une période de six (6) mois commençant à courir à compter de la date à laquelle K ALPHA a reçu la notification de Départ. La notification envoyée par K ALPHA devra indiquer, dans la mesure du possible, l'identité de la personne qui se substitue à K ALPHA.

Dans le cas d'un Transfert réalisé selon les prescriptions du présent Article, le Prix de Transfert devra être déterminé conformément à tout Accord applicable prévoyant des dispositions et/ou formules pour déterminer le Prix de Transfert, selon que l'Actionnaire concerné est un Good Leaver ou un Bad Leaver.

15.2 Si, après s'être engagé, le Cédant (ou le Représentant des Cadres agissant en son nom) n'effectue pas le Transfert des Actions de Classe A (ou intérêt), ou ne signe pas les documents de Transfert suite à leur réception, le cessionnaire ou DH K, le cas échéant, pourra placer le Prix de Transfert sous séquestre auprès d'un notaire de son choix. Sur présentation de l'Accord concerné par le Cessionnaire, d'une copie des notifications relatives au Transfert et d'une confirmation du séquestre, le Transfert sera valable et exécutoire à l'égard de la Société et la Société inscrira le Transfert dans le registre des Actionnaires. La mise sous séquestre du Prix de Transfert vaudra décharge du Cessionnaire et la validité de la procédure ne pourra être mise en cause par quiconque.

**Art. 16. Transferts Obligatoires.** Si les Cadres Dirigeants ont donné leur accord ou sont obligés de Transférer toutes leurs Actions MANCO 1, tous les Actionnaires de Classe A sont tenus, sauf accord contraire de DH, de vendre et de transférer leurs Actions et seront réputés les avoir vendues et transférées aux conditions et au prix stipulés dans tout Accord auquel ils seraient partie.

#### **Art. 17. Assemblées des Actionnaires - Généralités**

17.1 Toute Assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous actes en rapport avec les opérations de la Société. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

17.2 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui peut être fixé dans l'avis de convocation de l'Assemblée, le 30 mai de chaque année à 13.00 heures et pour la première fois en 2008. Si ce jour, autre qu'un Samedi ou Dimanche, n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

17.3 Les autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation de l'Assemblée.

17.4 Les Assemblées sont convoquées par le Conseil d'Administration par le biais d'avis de convocation adressés par lettre recommandée ou par courrier express à tous les Actionnaires à leur adresse figurant dans le registre des Actionnaires tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée ou tel que le prévoit la loi. Si l'ensemble du capital social émis de la Société est représenté à une Assemblée Générale, un avis de convocation n'est pas nécessaire pour que soit tenue l'Assemblée et la procédure pour la tenue de l'Assemblée Générale sera réputée valable.



17.5 Les quorums et majorités requis par la loi s'appliqueront aux Assemblées Générales des Actionnaires, à condition que cette majorité comprenne toujours une majorité des Actions détenues par les Actionnaires de Classe B.

17.6 Chaque Action donne droit à une voix pour toute Assemblée Générale, sauf disposition contraire dans la loi ou les présents Statuts. Tout Actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée des Actionnaires en désignant comme représentant une autre personne par écrit ou par fax.

#### **Art. 18. Exercice social, Commissaire aux Comptes**

18.1 L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social de la Société qui commence à la date de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

18.2 Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires suivante. Le commissaire aux comptes statutaire en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif. Si le seuil prévu par la loi quant à la désignation d'un réviseur d'entreprises est atteint, les comptes de la Société devront être surveillés par un réviseur d'entreprises.

#### **Art. 19. Distributions**

19.1 Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

19.2 Le solde peut être distribué aux Actionnaires sur décision prise en Assemblée Générale des Actionnaires.

19.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être accordés et versés par le Conseil d'Administration sous réserve d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

19.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Actionnaires sur décision prise en Assemblée Générale des Actionnaires ou comme acomptes sur dividendes sur décision du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

19.5 Les dividendes accordés peuvent être payés en toute devise décidée par le Conseil d'Administration et peuvent être payés aux dates et lieux fixés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les fonds provenant des dividendes dans la devise de leurs paiements.

19.6 Un dividende accordé mais non payé sur une Action pendant cinq (5) ans ne peut plus ensuite être réclamé par le détenteur de cette Action qui en aura perdu le bénéfice, et celui-ci reviendra de droit à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes accordés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

#### **Art. 20. Liquidation de la Société**

20.1 En cas de dissolution de la Société, quelle qu'en soit la raison ou le moment, les liquidateurs ou le Conseil d'Administration alors en fonction, qui se verront conférer les pouvoirs prévus aux Articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915), procéderont à sa liquidation.

20.2 Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, s'il subsiste un boni de liquidation, les actifs restants seront attribués aux Actionnaires.

**Art. 21. Associé Unique.** Dès lors qu'un Actionnaire détient toutes les actions de la Société, elle existera sous la forme d'une société anonyme unipersonnelle.

#### **Art. 22. Définitions**

**Accord** Signifie tout pacte d'actionnaires ou convention similaire (le cas échéant) conclu entre tous les Actionnaires ou certains d'entre eux et la Société et/ou se référant à la Société, à condition que l'Actionnaire de Classe B ou les Actionnaires de Classe B y soit également partie.

**Actionnaires** Signifie les détenteurs d'Actions

**Actionnaires de Classe A** Signifie tout détenteur d'Actions de Classe A de la Société

**Actionnaires de Classe B** Signifie tout détenteur d'Actions de Classe B de la Société

**Actions** Signifie toutes les Actions de la Société émises sans distinction de Classe

**Actions de Classe A** Signifie les actions de Classe A avec les droits et obligations décrits dans les Statuts

**Actions de Classe B** Signifie les Actions de Classe B avec les droits et obligations décrits dans les Statuts

**Administrateur** Signifie un membre du Conseil d'Administration (Administrateur) de la Société

**Affilié** Signifie, en relation avec toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, cette Personne; tout fonds commun de placement organisé par cette Personne (ou un de ses Affiliés), dont les investissements sont dirigés par cette Personne; ou tout associé, dirigeant ou employé de cette Personne (ou un de ses Affiliés); et tout fonds de placement

organisé par cette Personne pour le bénéfice de ses associés, dirigeants ou employés ou leurs subordonnés et, en relation avec DH, toute personne qui est un partenaire DH de DH K ou un Affilié de cette Personne ou toute société contrôlée par une ou plusieurs partenariats DH

**Assemblée Générale** Signifie l'assemblée générale des Actionnaires de la Société

**Bad Leaver** Signifie en cas de Départ d'un Actionnaire de Classe A suite (a) à sa démission ou retraite, à moins que cette retraite ou démission n'ait été approuvée par DH et le Président, ou (b) suite à son licenciement pour insuffisance professionnelle ou faute grave ou faute lourde telle que déterminée par la Chambre sociale de la Cour de Cassation française

**Cadres Dirigeants** Signifie les Personnes mentionnées dans un Accord (le cas échéant)

**Cessionnaire** Signifie la Personne à qui des Actions sont Transférées

**Conseil d'Administration ou Conseil** Signifie le conseil d'administration de la Société nommé en vertu des Statuts

**Date de Départ** Signifie en relation avec un Départ d'un Actionnaire de Classe A (i) en cas de démission, la date de démission de l'Actionnaire de Classe A concerné, (ii) en cas de licenciement, la date de la notification à l'Actionnaire de Classe A relative à son licenciement, et (iii) dans tous les autres cas, la date de cessation des activités en tant que salarié, dirigeant ou mandataire social de l'Actionnaire de Classe A concerné au sein du Groupe de la Société

**DH** Signifie DOUGHTY HANSON & Co IV LIMITED, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social établi à 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4645557 (ou tout successeur de celle-ci)

**DH K** Signifie DH K S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124.642

**Good Leaver** Signifie en cas de Départ d'un Actionnaire de Classe A pour une toute autre raison, autres que celles mentionnées aux points (a) et (b) dans la définition du «Bad Leaver»

**Groupe** Signifie pour une société (constituée en n'importe quel lieu), toute société de laquelle elle est (directement ou indirectement) une filiale (sa société holding) (le cas échéant) et toutes les autres filiales de cette société holding; chaque société au sein d'un Groupe étant désignée comme un «Membre du Groupe»

**Groupe de la Société** Signifie, en rapport avec la Société, K ALPHA et ses filiales

**KALPHA** Signifie K ALPHA S.A., une société anonyme, avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.968

**Parts Sociales de MANCO 1** Signifie les parts sociales émises par K MANCO 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 5, avenue Guillaume Kroll et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.036

**Personne** Signifie toute personne physique ou morale de toute nature

**Président** Signifie Jean-François Trontin ou ses successeurs, avec l'accord de DH

**Prix de Transfert** Signifie le prix de cession ou de transfert des Actions prévu à l'Article 15 et tel que déterminé selon un Accord tel que décrit dans ce dernier

**Représentant des Cadres** Signifie MANCO 1 représentée par son gérant de classe A, Jean-François Trontin ou le gérant de MANCO 1 remplaçant Jean-François Trontin

**Statuts** Signifie les présents Statuts de la Société

**Sûreté** Signifie toute hypothèque, droit réel, nantissement, droit de rétention, servitude, affectation en garantie ou cession ou tout autre accord ou arrangement ayant pour effet de conférer une sûreté

**Transfert** Signifie tout transfert d'une ou de plusieurs Actions ou Titres ou tout droit ou intérêt, légal ou bénéficiaire, direct ou indirect, dans ces Actions, de quelque manière que ce soit, y compris par voie de vente, disposition, transfert, nantissement, servitude de toutes sortes, droit réel, cession ou autre (y compris la création de sûretés); et «Transférer», «Transférant» ou «Transférées», «Transférable » seront interprétées dans le même sens.

**Art. 23. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the parties, the minutes of the Meeting are drafted in English followed by a French translation. In the event of a conflict between the French and the English version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

Upon reading the minutes of the Meeting, the members of the Bureau and the notary signed this deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de K MANCO 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 124.039, constituée en date du 28 décembre 2006 suivant acte du notaire Paul Frieders, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 556 du 6 avril 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 11 janvier 2007 suivant acte du notaire Henri Hellinckx, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Mme Valérie Kopéra, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent ainsi que leurs mandataires sont renseignés sur une liste de présence qui est signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les cinq cent six mille quarante (506.040) parts sociales de classe A et deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B émises dans la Société étaient représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant, étant entendu que tous les points de l'ordre du jour sont liés entre eux:

- Changement de la forme juridique de la Société par la transformation de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme, par

(i) constat du rapport sur la valeur nette d'inventaire de la Société par les réviseurs d'entreprises FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.;

(ii) constat de la démission de M. Jean-François Trontin et M. Cedric Stebel aux fonctions de gérants de la Société et nomination de (i) M. Jean François Trontin aux fonctions d'Administrateur de Classe A, (ii) M. Cedric Stebel aux fonctions d'Administrateur de Classe B et (iii) M. Patrice Lehman au conseil d'administration de la Société dès son changement de forme juridique, chacun pour une période se terminant à l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de la Société pour l'année sociale 2011 (sous réserve des dispositions des Statuts);

(iii) transformation des parts sociales de Classe A et des parts sociales de Classe B en autant de nombre d'Actions de Classe A et Actions de Classe B de la société anonyme, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-);

(iv) changement de nom de la Société en K MANCO 2 S.A.;

(v) nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2007;

(vi) modification de l'objet et de l'article 4 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante (en prenant en considération le point (viii) de l'ordre du jour):

«L'unique objet de la Société est la détention de participations dans K ALPHA, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou par tout autre moyen de même que la cession par de vente, d'échange ou par tout autre moyen, d'actions, obligations, certificats de créance, avoirs et autres titres de toute espèce dans K ALPHA, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de reconnaissances de dettes, mais uniquement dans la mesure où de telles opérations s'inscrivent dans le cadre de l'objet défini au paragraphe ci-dessus.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (au moyen de prêts, avances, cautionnement, garanties ou autre) aux sociétés ou aux autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, ou faisant partie du groupe de sociétés auquel elle appartient, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et afin d'en faciliter la réalisation.»

(vii) modification de la langue prépondérante des statuts de la Société en français et modification et refonte des statuts de la Société afin d'adapter les statuts à la nouvelle forme juridique de la Société en tant que société anonyme, y compris, sans limitation, changer son nom, adapter la structure du capital social, prendre en compte la modification de l'objet de la Société tel que mentionné ci-dessus, et effectuer toutes autres modifications telles que décrites dans les statuts modifiés et refondus de la Société (substantiellement dans la forme reprise dans les procurations);

Après approbation de ce qui précède, l'Assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

### Résolution unique

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de changer la forme juridique de la Société par la conversion de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de constater le rapport sur la valeur net d'inventaire de la Société par les réviseurs d'entreprises FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., dont la conclusion est la suivante:

«Sur base du travail effectué, tel que mentionné ci-dessus, nous n'avons aucun commentaire à faire sur la valeur nette de la Société, qui s'élève à EUR 12.657.250,-. Ce montant est au moins égal aux 506.040 actions de Classe A et 250 actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui résulteront de la transformation de K MANCO 2 S.à r.l. en une «société anonyme».»

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de constater la démission de M. Jean-François Trontin et M. Cedric Stebel aux fonctions de gérants de la Société et décidé de nommer (i) M. Jean-François Trontin aux fonctions d'Administrateur de Classe A, (ii) M. Cedric Stebel aux fonctions d'Administrateur de Classe B et (iii) M. Patrice Lehman, au conseil d'administration de la Société, chacun pour une période se terminant à l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de la Société pour l'année sociale 2011 (sous réserve des Statuts modifiés et refondus).

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de transformer les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B en autant de nombre d'actions de Classe A et actions de Classe B de la société anonyme, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) de sorte que le capital social émis de la Société est fixé à douze millions six cent cinquante-sept mille deux cent cinquante euros (€ 12.657.250,-) divisé en cinq cent six mille quarante (506.040) actions de Classe A et deux cent cinquante (250) actions de Classe B d'une valeur nominale de vingt cinq euros (€ 25,-) chacune.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de changer le nom de la Société en K MANCO 2 S.A.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2007.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de modifier l'objet et l'article 4 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur mentionnée dans l'ordre du jour.

L'assemblée générale a ensuite décidé à l'unanimité de changer la langue prépondérante de l'anglais vers le français et de modifier et refondre les statuts de la Société afin d'adapter les statuts à la nouvelle forme juridique de la Société en tant que société anonyme et y compris, sans limitation, les modifications ci-dessus et effectuer les changements tels que décrits dans les statuts modifiés et refondus de la Société ci-dessous:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Constitution, Dénomination sociale.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires (ou par l'actionnaire unique, s'il n'y a qu'un seul détenteur d'actions) une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale K MANCO 2 S.A. (la «Société»), qui sera régie par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et les présents Statuts.

#### **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution d'Assemblée Générale Extraordinaire délibérant dans les formes requises pour les modifications statutaires.

2.2 Le siège social peut être transféré dans la même municipalité sur décision du Conseil d'Administration.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Dans le cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées aux parties intéressées par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Objet social.** L'unique objet de la Société est la détention de participations dans K ALPHA, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou par tout autre moyen de même que la cession par de vente, d'échange ou par tout autre moyen, d'actions, obligations, certificats de créance, avoirs et autres titres de toute espèce dans K ALPHA, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de reconnaissances de dettes, mais uniquement dans la mesure où de telles opérations s'inscrivent dans le cadre de l'objet défini au paragraphe ci-dessus.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (au moyen de prêts, avances, cautionnement, garanties ou autre) aux sociétés ou aux autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, ou faisant partie du groupe de sociétés

auquel elle appartient, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et afin d'en faciliter la réalisation.

#### **Art. 5. Capital Social**

5.1 Le capital social émis de la Société est de douze millions six cent cinquante-sept mille deux cent cinquante (12.657.250,-) Euros divisé en cinq cent six mille quarante (506.040) Actions de Classe A et deux cent cinquante (250) Actions de Classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-), auxquelles sont attachés les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification des présents Statuts, tel que prévu à l'Article 17.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.4 La Société ne pourra pas émettre de fraction d'action. Le Conseil d'Administration sera autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en espèces ou l'émission de droits en remplacement de toute fraction d'action formant rompu.

#### **Art. 6. Conseil d'Administration**

6.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé obligatoirement de trois membres (le «Conseil d'Administration»), nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions décrites ci-après. Les membres du Conseil d'Administration (chacun un «Administrateur» ou un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration devra, pour être valablement constitué, être composé conformément aux prescriptions des Articles 6.3 et 6.4 (sauf pour la période courant entre une ou plusieurs démissions et les nominations consécutives à cette démission ou ces démissions), laquelle composition sera dûment consignée dans le procès-verbal de la réunion ayant procédé à leur désignation.

6.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués de leurs fonctions sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée à la majorité simple selon les prescriptions de l'Article 17, décision qui détermine leurs pouvoirs et les termes de leurs mandats. Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période de six (6) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée à la majorité simple. Les Administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance du poste d'un Administrateur à la suite de décès, retraite ou autre, les Administrateurs restants peuvent coopter (conformément aux dispositions des Articles 6.3 et 6.4) un nouvel Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 Sous réserve de l'Article 6.4, le Conseil d'Administration devra toujours être composé ainsi qu'il suit:

6.3.1 Au moins un Administrateur est élu à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires de Classe B (l'«Administrateur de Classe B» ou le «Membre du Conseil de Classe B»);

6.3.2 Au moins un Administrateur est élu à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires de Classe A (l'«Administrateur de Classe A» ou le «Membre du Conseil de Classe A»);

6.3.3 Le troisième Membre du Conseil est élu à partir d'une liste de candidats proposés par l'Administrateur de Classe A et l'Administrateur de Classe B, à condition que cette personne réside (professionnellement ou à titre privé) au Luxembourg.

6.4 Les Actionnaires de Classe A et de Classe B représentant la majorité simple des Actions des Classes concernées peuvent renoncer, pour la période de temps que la Classe concernée déterminera, au droit de la Classe concernée de proposer des candidats pour les élections du Conseil tel que prévu dans les présents Statuts. Dans l'hypothèse où les Actionnaires de Classe A et les Actionnaires de Classe B, respectivement, représentant la majorité simple des Actions de la Classe concernée, décideraient de mettre fin à cette renonciation et le notifieraient par écrit à la Société, la Société devra dans le délai de un (1) mois à compter de la réception de cette notification, procéder à la convocation d'une Assemblée Générale des Actionnaires pour l'élection de Membres du Conseil. Dans l'hypothèse où les Actionnaires de Classe A ou de Classe B ne fourniraient pas de liste de candidats dans les trente (30) jours suivant la demande de la Société, tel que cela est prévu à l'Article 6.3, ils seraient réputés avoir renoncé à leur droit de nommer des candidats.

#### **Art. 7. Procédures du Conseil**

7.1 Le Conseil d'Administration devra choisir parmi ses membres un président. Le président n'a pas de droit de vote prépondérant.

7.2 En l'absence du président, les Administrateurs présents à la réunion désigneront un autre Administrateur comme président pro tempore pour cette réunion.

7.3 Les réunions du Conseil d'Administration seront présidées par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, tel que décidé par les Administrateurs au cours de la réunion concernée.

7.4 Au cas où le président du Conseil d'Administration, pour quelque raison que ce soit, quitterait ses fonctions d'Administrateur, ses fonctions de président cesseraient simultanément.



7.5 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer ou agir seulement si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion, et à condition que cette majorité comprenne toujours l'Administrateur de Classe B.

7.6 Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux Membres du Conseil au moins cinq (5) jours avant leur tenue, à moins que les affaires de la Société n'exigent un délai de convocation plus court ou en cas d'urgence (jusqu'à 12 heures). Il peut être renoncé à cet avis de convocation en cas d'accord unanime par écrit ou par télécopie ou email de tous les Administrateurs. Aucune convocation ne sera requise pour les réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

7.7. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par conférence téléphonique (ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres). Le Conseil d'Administration peut en outre en toutes circonstances prendre des décisions par voie de résolutions écrites à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Dans de tels cas, les résolutions ou décisions devront être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, courrier express, courrier électronique ou par fax.

7.8 Tout Membre du Conseil peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à cette réunion de s'entendre mutuellement. Sont réputés présents tous les Membres participants à une réunion par de tels moyens de communication. Tout Administrateur pourra se faire représenter lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télécopie, ou courrier électronique un autre Membre du Conseil comme son représentant. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un autre Membre au cours d'une même réunion.

7.9 Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix favorables des Membres du Conseil présents ou représentés. Par exception, les décisions suivantes ne peuvent être valablement prises qu'avec le vote favorable de l'Administrateur de Classe B:

7.9.1 l'attribution ou l'émission de toute action ou autre titre ou l'octroi à toute personne de toute option ou droit de demander l'émission de toute action ou titre de la Société;

7.9.2 l'augmentation ou la réduction du capital social émis de la Société;

7.9.3 l'autorisation du Transfert des Actions de la Société;

7.9.4 le regroupement, la division ou la conversion des Actions de Classe A ou de Classe B de la Société ou le changement de tout droit attaché à ces actions;

7.9.5 toute modification des Statuts de la Société.

7.10 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration sont signés par deux Administrateurs dont l'un au moins doit être l'Administrateur de Classe B, sauf décision contraire prise lors de la réunion concernée. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits pour des procédures judiciaires ou autres seront signés par deux Administrateurs, dont l'un au moins doit être l'Administrateur de Classe B, sauf décision contraire prise lors de la réunion concernée.

#### **Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Gestion Journalière, Signatures Autorisées**

8.1 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société dans les limites de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration. A l'égard des tiers, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société n'étant pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents Statuts.

8.2 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société ainsi que de représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout Directeur ou agent ou responsable de la Société, lesquels ne devront pas nécessairement être Actionnaires. Le Conseil fixera les conditions de nomination et de révocation ainsi que les émoluments et les pouvoirs des personnes ainsi nommées.

8.3 La Société sera engagée par la signature de deux Membres du Conseil, dont un au moins doit être l'Administrateur de Classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne, ou personnes à qui ces pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration (y compris notamment dans le cas d'une délégation de la gestion courante) ou par deux Membres du Conseil (y compris par voie de représentation), dont un au moins doit toujours être l'Administrateur de Classe B.

8.4 Toute action engagée par la Société en violation des dispositions ci-dessus ne sera pas valable et n'engagera pas la Société.

### **Art. 9. Indemnisation du Conseil**

9.1 Les Administrateurs ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'Article 9.3, toute personne qui est, ou qui a été Administrateur, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé d'Administrateur, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Administrateur, dirigeant ou responsable:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou des Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un Administrateur, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Administrateur, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent Article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Administrateurs, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

### **Art. 10. Conflits d'intérêts**

10.1 Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou représentants de la Société aient un intérêt quelconque dans une autre société ou entreprise ou par le fait qu'il(s) soi(en)t administrateur, dirigeant, associé, représentant, conseiller ou employé d'une telle société ou entreprise. Tout Administrateur ou représentant exerçant des fonctions d'administrateur, dirigeant, représentant ou d'employé ou autre de toute société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé, en raison de liens avec cette société ou entreprise, du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec ces contrats ou autres affaires.

10.2 En cas de conflit d'intérêts personnels d'un Administrateur, ce dernier devra indiquer le conflit d'intérêts au Conseil et ne devra pas participer aux délibérations ou votes relatifs à ce point. Tout conflit d'intérêts naissant au sein du Conseil devra être évoqué à l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante avant l'adoption de toute résolution.

### **Art. 11. Actions sous forme nominative**

11.1 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative uniquement.

11.2 Un registre des Actionnaires devra être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre devra contenir le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société et le nombre (et la Classe) d'Actions qu'il détient.

11.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires démontre son droit de propriété sur ces Actions nominatives.

11.4 Sous réserve des dispositions des présents Statuts (et en particulier des Articles 12 à 16), le Conseil d'Administration peut accepter d'inscrire dans le registre des Actionnaires un transfert sur la base de tout document approprié prenant acte du transfert entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve que ce transfert soit réalisé conformément aux dispositions de tout Accord éventuellement applicable.

11.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et tous les avis peuvent être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

11.6 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette (ces) Action(s) est litigieuse, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent nommer un seul représentant pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. Si un tel représentant n'est pas nommé, les droits attachés à cette (ces) Action(s) seront suspendus.

11.7 Sur demande écrite d'un Actionnaire, un (des) certificat(s) d'Actions nominatives prenant acte de l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires peu(ven)t être émis dans les formes prescrites par le Conseil d'Administration. Les certificats ainsi émis auront la forme et comporteront les mentions et numéros d'identification déterminés par le Conseil d'Administration. Ces certificats devront être signés manuellement ou électroniquement par deux Membres du Conseil (dont l'un au moins doit être l'Administrateur de Classe B) ou par la personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'actions endommagés soient remis à la Société avant que celle-ci n'en délivre de nouveaux.

**Art. 12. Transferts de Titres de la Société.** Les Actions de la Société sont librement cessibles sous réserve des dispositions prévues aux présents Statuts et en particulier à l'Article 13 et l'Article 14, ainsi que des dispositions de tout Accord (le cas échéant).

#### **Art. 13. Transferts Autorisés**

13.1 Aucun transfert d'Actions ne peut être effectué par aucun Actionnaire avant le 15th May 2012 (la «Période de Lock-Up»), exceptés les transferts autorisés suivants:

13.1.1 toutes ventes, tous transferts ou toutes dispositions par un Actionnaire de Classe B;

13.1.2 tout transfert autorisé au titre de l'Article 14.3.

13.2 Si au moment de tout transfert d'Actions (ou de droits attachés), et sauf disposition contraire des présents Statuts, un Accord a été conclu entre tous ou une partie des Actionnaires et la Société, la réalisation du transfert concerné sera subordonnée à l'adhésion du cessionnaire à l'Accord concerné, dans des conditions déterminées par la Société. Tout acte ou contrat d'adhésion pourra être accepté et signé par la Société pour elle-même et pour le compte de tous les Actionnaires.

13.3 Sauf autorisation expresse et préalable de la Société (la simple reconnaissance ou l'acceptation par la Société d'une Sûreté ne constituant pas une telle autorisation), les Actions de la Société ne peuvent être soumises à aucune Sûreté, et aucun Actionnaire ne pourra créer, donner son accord en vue de la création, ni permettre l'existence ou la subsistance de telles Sûretés.

13.4 Tout Transfert d'Actions réalisé ou toute tentative de Transfert réalisée en violation des présents Statuts ne sera pas valable et ne sera pas reconnu par la Société ni inscrit dans le registre des Actionnaires de la Société.

#### **Art. 14. Droits de préemption en cas de Transfert**

14.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 13 et sauf dans le cas prévu à l'Article 14.3 et/ou sauf stipulation contraire des présents Statuts, aucune Action ni aucun droit ou intérêt attaché à aucune Action ne pourra être Transféré, (ou créé, sauf par la Société), à moins que les droits de préemption conférés par cet Article n'aient été épuisés.

14.2 (laissé en blanc intentionnellement)

14.2.1 Tout Actionnaire (autre qu'un Actionnaire de Classe B) ayant l'intention de Transférer des Actions ou des droits attachés à des Actions (le «Cédant») devra envoyer, préalablement à un tel Transfert, un avis écrit à la Société (l'«Avis de Transfert»), proposant aux Actionnaires de Classe B (ou à toute autre personne désignée par ces derniers, les «Personnes Autorisées») le Transfert par voie de vente des Actions ou droits qu'il envisage de Transférer (les «Actions à Vendre») et indiquant le prix (le «Prix de Vente») auquel il envisage de Transférer les Actions à Vendre (ce prix étant déterminé de bonne foi).

14.3.3 La réception de l'Avis de Transfert par la Société autorisera automatiquement celle-ci à agir comme mandataire du Cédant pour la cession, sous réserve du respect des dispositions du présent Article.

14.3.4 Dans un délai de sept (7) jours ouvrables à compter de l'Avis de Transfert (la «Date Pertinente»), la Société devra proposer aux Personnes Autorisées de s'inscrire pour obtenir le Transfert au Prix de Vente des Actions à Vendre. Les Personnes Autorisées auront la possibilité de s'inscrire dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de la date de réception de l'offre de la Société.

14.2.4 Si les offres ont été reçues pour l'ensemble des Actions à Vendre, le Cédant sera tenu, contre le paiement de la proportion applicable du Prix de Vente, d'accepter ces offres et de Transférer les Actions à Vendre aux Personnes Autorisées concernées. Si, après s'être ainsi engagé, le Cédant ne respecte pas ses engagements de Transférer les Actions à Vendre, la Société peut recevoir la somme correspondant au Prix de Vente et le Cédant sera réputé avoir nommé la Société comme mandataire pour effectuer le Transfert des Actions à Vendre au profit des Personnes Autorisées et, suite à l'exécution de ce Transfert, la Société devra conserver le Prix de Vente pour le compte du Cédant (sans aucune obligation ou engagement de la part de la Société de bonne gestion, placement ou autre de cette somme). La réception par la Société du Prix de Vente vaudra décharge pour les Personnes Autorisées et la validité de la procédure ne pourra pas être remise en cause. La Société peut (sans y être tenue) conserver cette somme sur un compte bancaire (lequel

peut être distinct de ses propres comptes bancaires), le mettre en séquestre ou envoyer, sous la responsabilité exclusive du Cédant, un chèque au nom du Cédant à sa dernière adresse inscrite sur le registre des Actionnaires pour le Cédant.

14.2.4.1 Si certaines acceptations d'offres de Transfert par voie d'achat de l'ensemble des Actions à Vendre ne sont pas reçues des Personnes Autorisées dans le délai de vingt et un (21) jours prévu à l'Article 14.2.3, le Cédant pourra alors (sous réserve des stipulations de tout Accord applicable) transférer l'ensemble des Actions à Vendre à toute(s) Personne(s) autorisée(s) par les Actionnaires de Classe B représentant 50% des Actions de Classe B, dans le cadre d'un Transfert par voie de vente réalisé de bonne foi à un prix qui ne peut être inférieur à celui indiqué dans l'Article 14 et en des termes qui ne peuvent être plus favorables pour l'acheteur (après déduction, lorsque cela est possible, de tout dividende ou autre distribution qui doit être retenue par le Cédant).

14.4 Les Articles suivants constituent des exceptions aux droits de préemption exposés à l'Article 14.2:

14.3.1 Tout Transfert d'Actions (ou de droits ou intérêt attachés) par un Actionnaire à toute Personne recueillant le consentement préalable écrit (i) des Actionnaires de Classe B représentant 50% des Actions de Classe B détenues par les Actionnaires de Classe B et (ii) du Président; et

14.4.2 tout Transfert d'Actions par un Actionnaire de Classe B.

Toute Personne à l'égard de qui un Transfert peut être réalisé conformément au présent Article 14.3 sera désignée dans les présents Statuts comme «Cessionnaire Autorisé».

#### **Art. 15. Transferts par les Actionnaires de Classe A**

15.1 Dans l'hypothèse où un Actionnaire de Classe A ayant la qualité de dirigeant ou de représentant de l'une quelconque des entités Membre du Groupe de la Société de la Société, quitterait l'ensemble de ses fonctions salariées ou de direction au sein du Groupe, (et sauf accord contraire des Actionnaires de Classe B représentant au moins la majorité simple de la portion du capital social représenté par les Actions de Classe B) (le «Départ»), l'Actionnaire de Classe A concerné (à moins qu'il en soit disposé autrement dans un Accord (le cas échéant) sera réputé avoir proposé à K ALPHA (ou à toute autre personnes désignée par K ALPHA) d'acquérir l'ensemble des Actions qu'il détient (l'«Avis de Transfert Obligatoire»), pour un prix égal au Prix de Transfert. K ALPHA (ou la personne désignée par K ALPHA) pourra accepter l'offre concernée en le notifiant au Représentant des Cadres, à tout moment pendant une période de six (6) mois commençant à courir à compter de la date à laquelle K ALPHA a reçu la notification de Départ. La notification envoyée par K ALPHA devra indiquer, dans la mesure du possible, l'identité de la personne qui se substitue à K ALPHA.

Dans le cas d'un Transfert réalisé selon les prescriptions du présent Article, le Prix de Transfert devra être déterminé conformément à tout Accord applicable prévoyant des dispositions et/ou formules pour déterminer le Prix de Transfert, selon que l'Actionnaire concerné est un Good Leaver ou un Bad Leaver.

15.2 Si, après s'être engagé, le Cédant (ou le Représentant des Cadres agissant en son nom) n'effectue pas le Transfert des Actions de Classe A (ou intérêt), ou ne signe pas les documents de Transfert suite à leur réception, le cessionnaire ou DH K, le cas échéant, pourra placer le Prix de Transfert sous séquestre auprès d'un notaire de son choix. Sur présentation de l'Accord concerné par le Cessionnaire, d'une copie des notifications relatives au Transfert et d'une confirmation du séquestre, le Transfert sera valable et exécutoire à l'égard de la Société et la Société inscrira le Transfert dans le registre des Actionnaires. La mise sous séquestre du Prix de Transfert vaudra décharge du Cessionnaire et la validité de la procédure ne pourra être mise en cause par quiconque.

**Art. 16. Transferts Obligatoires.** Si les Cadres Dirigeants ont donné leur accord ou sont obligés de Transférer toutes leurs Actions MANCO 1, tous les Actionnaires de Classe A sont tenus, sauf accord contraire de DH, de vendre et de transférer leurs Actions et seront réputés les avoir vendues et transférées aux conditions et au prix stipulés dans tout Accord auquel ils seraient partie.

#### **Art. 17. Assemblées des Actionnaires - Généralités**

17.1 Toute Assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous actes en rapport avec les opérations de la Société. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

17.2 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui peut être fixé dans l'avis de convocation de l'Assemblée, le 30 mai de chaque année à 13.00 heures et pour la première fois en 2008. Si ce jour, autre qu'un Samedi ou Dimanche, n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

17.3 Les autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation de l'Assemblée.

17.4 Les Assemblées sont convoquées par le Conseil d'Administration par le biais d'avis de convocation adressés par lettre recommandée ou par courrier express à tous les Actionnaires à leur adresse figurant dans le registre des Actionnaires tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée ou tel que le prévoit la loi. Si l'ensemble du capital social émis de la Société est représenté à une Assemblée Générale, un avis de convocation n'est pas nécessaire pour que soit tenue l'Assemblée et la procédure pour la tenue de l'Assemblée Générale sera réputée valable.

17.5 Les quorums et majorités requis par la loi s'appliqueront aux Assemblées Générales des Actionnaires, à condition que cette majorité comprenne toujours une majorité des Actions détenues par les Actionnaires de Classe B.

17.6 Chaque Action donne droit à une voix pour toute Assemblée Générale, sauf disposition contraire dans la loi ou les présents Statuts. Tout Actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée des Actionnaires en désignant comme représentant une autre personne par écrit ou par fax.

#### **Art. 18. Exercice social, Commissaire aux Comptes**

18.1 L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social de la Société qui commence à la date de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

18.2 Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires suivante. Le commissaire aux comptes statutaire en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif. Si le seuil prévu par la loi quant à la désignation d'un réviseur d'entreprises est atteint, les comptes de la Société devront être surveillés par un réviseur d'entreprises.

#### **Art. 19. Distributions**

19.1 Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

19.2 Le solde peut être distribué aux Actionnaires sur décision prise en Assemblée Générale des Actionnaires.

19.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être accordés et versés par le Conseil d'Administration sous réserve d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

19.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Actionnaires sur décision prise en Assemblée Générale des Actionnaires ou comme acomptes sur dividendes sur décision du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

19.5 Les dividendes accordés peuvent être payés en toute devise décidée par le Conseil d'Administration et peuvent être payés aux dates et lieux fixés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les fonds provenant des dividendes dans la devise de leurs paiements.

19.6 Un dividende accordé mais non payé sur une Action pendant cinq (5) ans ne peut plus ensuite être réclamé par le détenteur de cette Action qui en aura perdu le bénéfice, et celui-ci reviendra de droit à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes accordés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

#### **Art. 20. Liquidation de la Société**

20.1 En cas de dissolution de la Société, quelle qu'en soit la raison ou le moment, les liquidateurs ou le Conseil d'Administration alors en fonction, qui se verront conférer les pouvoirs prévus aux Articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915), procéderont à sa liquidation.

20.2 Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, s'il subsiste un boni de liquidation, les actifs restants seront attribués aux Actionnaires.

**Art. 21. Associé Unique.** Dès lors qu'un Actionnaire détient toutes les actions de la Société, elle existera sous la forme d'une société anonyme unipersonnelle.

#### **Art. 22. Définitions**

**Accord** Signifie tout pacte d'actionnaires ou convention similaire (le cas échéant) conclu entre tous les Actionnaires ou certains d'entre eux et la Société et/ou se référant à la Société, à condition que l'Actionnaire de Classe B ou les Actionnaires de Classe B y soit également partie.

**Actionnaires** Signifie les détenteurs d'Actions

**Actionnaires de Classe A** Signifie tout détenteur d'Actions de Classe A de la Société

**Actionnaires de Classe B** Signifie tout détenteur d'Actions de Classe B de la Société

**Actions** Signifie toutes les Actions de la Société émises sans distinction de Classe

**Actions de Classe A** Signifie les actions de Classe A avec les droits et obligations décrits dans les Statuts

**Actions de Classe B** Signifie les Actions de Classe B avec les droits et obligations décrits dans les Statuts

**Administrateur** Signifie un membre du Conseil d'Administration (Administrateur) de la Société

**Affilié** Signifie, en relation avec toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, cette Personne; tout fonds commun de placement organisé par cette Personne (ou un de ses Affiliés), dont les investissements sont dirigés par cette Personne; ou tout associé, dirigeant ou employé de cette Personne (ou un de ses Affiliés); et tout fonds de placement



organisé par cette Personne pour le bénéfice de ses associés, dirigeants ou employés ou leurs subordonnés et, en relation avec DH, toute personne qui est un partenaire DH de DH K ou un Affilié de cette Personne ou toute société contrôlée par une ou plusieurs partenariats DH

**Assemblée Générale** Signifie l'assemblée générale des Actionnaires de la Société

**Bad Leaver** Signifie en cas de Départ d'un Actionnaire de Classe A suite (a) à sa démission ou retraite, à moins que cette retraite ou démission n'ait été approuvée par DH et le Président, ou (b) suite à son licenciement pour insuffisance professionnelle ou faute grave ou faute lourde telle que déterminée par la Chambre sociale de la Cour de Cassation française

**Cadres Dirigeants** Signifie les Personnes mentionnées dans un Accord (le cas échéant)

**Cessionnaire** Signifie la Personne à qui des Actions sont Transférées

**Conseil d'Administration ou Conseil** Signifie le conseil d'administration de la Société nommé en vertu des Statuts

**Date de Départ** Signifie en relation avec un Départ d'un Actionnaire de Classe A (i) en cas de démission, la date de démission de l'Actionnaire de Classe A concerné, (ii) en cas de licenciement, la date de la notification à l'Actionnaire de Classe A relative à son licenciement, et (iii) dans tous les autres cas, la date de cessation des activités en tant que salarié, dirigeant ou mandataire social de l'Actionnaire de Classe A concerné au sein du Groupe de la Société

**DH** Signifie DOUGHTY HANSON & Co IV LIMITED, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social établi à 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4645557 (ou tout successeur de celle-ci)

**DH K** Signifie DH K S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124.642

**Good Leaver** Signifie en cas de Départ d'un Actionnaire de Classe A pour une toute autre raison, autres que celles mentionnées aux points (a) et (b) dans la définition du «Bad Leaver»

**Groupe** Signifie pour une société (constituée en n'importe quel lieu), toute société de laquelle elle est (directement ou indirectement) une filiale (sa société holding) (le cas échéant) et toutes les autres filiales de cette société holding; chaque société au sein d'un Groupe étant désignée comme un «Membre du Groupe»

**Groupe de la Société** Signifie, en rapport avec la Société, K ALPHA et ses filiales

**K ALPHA** Signifie K ALPHA S.A., une société anonyme, avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.968

**Parts Sociales de MANCO 1** Signifie les parts sociales émises par K MANCO 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 5, avenue Guillaume Kroll et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.036

**Personne** Signifie toute personne physique ou morale de toute nature

**Président** Signifie Jean-François Trontin ou ses successeurs, avec l'accord de DH

**Prix de Transfert** Signifie le prix de cession ou de transfert des Actions prévu à l'Article 15 et tel que déterminé selon un Accord tel que décrit dans ce dernier

**Représentant des Cadres** Signifie MANCO 1 représentée par son gérant de classe A, Jean-François Trontin ou le gérant de MANCO 1 remplaçant Jean-François Trontin

**Statuts** Signifie les présents Statuts de la Société

**Sûreté** Signifie toute hypothèque, droit réel, nantissement, droit de rétention, servitude, affectation en garantie ou cession ou tout autre accord ou arrangement ayant pour effet de conférer une sûreté

**Transfert** Signifie tout transfert d'une ou de plusieurs Actions ou Titres ou tout droit ou intérêt, légal ou bénéficiaire, direct ou indirect, dans ces Actions, de quelque manière que ce soit, y compris par voie de vente, disposition, transfert, nantissement, servitude de toutes sortes, droit réel, cession ou autre (y compris la création de sûretés); et «Transférer», «Transférant» ou «Transférées», «Transférable» seront interprétées dans le même sens

**Art. 23. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, R. Beyer, V. Kopéra, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007. Relation: LAC/2007/7892. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007085327/242/1032.

(070094854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

---

**Trans-Mediterranean Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.179.

**Tour-Promotion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6852 Manternach, Centre de Loisirs «Syrdall».

R.C.S. Luxembourg B 37.150.

**SAK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 10, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 40.339.

**Ritchie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.781.

**ISL - Immobilière Saar-Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 6, rue Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 35.132.

—  
**CLOTURES DE LIQUIDATIONS**

Par jugements rendus en date du 5 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes et a mis les frais à charge du Trésor:

1. TRANS-MEDITERRANEAN INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse,
2. TOUR-PROMOTION S.à.r.l., avec siège social à L-6852 Manternach, Village des Vacances et Centre de loisirs «Syrdall», Domaine Lamort, de fait inconnue à cette adresse,
3. SAK S.à.r.l., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 10, avenue du X Septembre, de fait inconnue à cette adresse,
4. RITCHIE S.à.r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse,
5. ISL-IMMOBILIERE SAAR-LUX S.à.r.l., avec siège social à L-1249 Luxembourg, 6, rue Fort Bourbon, de fait inconnue à cette adresse,

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Y. Cengiz-Kiyak

Le liquidateur

Référence de publication: 2007085508/5459/48.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07535. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07536. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07537. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07538. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07540. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

(070094708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

(070094718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

(070094721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

(070094723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**Lindway Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.596.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 693 du 6 mai 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 901 du 13 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

LINDWAY INVEST

Signature

Référence de publication: 2007085477/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06279. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**Wizard Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.431.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085686/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07244. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**Financial Industrial Group REI Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. United Industrial Capital S.A.H.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 65.264.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085685/1276/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07212. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

---

**CEOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 128.122.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 48028 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007086194/211/11.

(070095315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

---

**Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 116.686.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 47489 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007086195/211/11.

(070095339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

---

**Bigor Frederico International Sprl, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.480.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 juillet 2007*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la succursale luxembourgeoise à partir du 2 juillet 2007 du 60, Grand-rue L-1660 Luxembourg au 80, route de Longwy L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007086167/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05360. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

---

**Florida Immobilière S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 25.061.

La soussignée, AUDITEX SARL dénonce le siège social de la société FLORIDA IMMOBILIERE S.A. en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation établi avec cette dernière en date du 22 décembre 2003.

Avis est donné par ailleurs que les membres du Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire de la Société ont démissionné ce jour, en l'occurrence:

Messieurs Etienne Gillet, Guy Glesener et Jacques Tordoor du poste d'Administrateur et la société AUDITEX SARL du poste de Commissaire.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour copie conforme

AUDITEX SARL

Gérant

E. Gillet

Référence de publication: 2007086166/3842/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

---

### **Millet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 19.405.

—  
*Extraite de la résolution prise lors du Conseil d'Administration tenu en date du 10 mai 2007*

- La société EFFIGI S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et au Luxembourg sous le numéro B 64.618, nommée administrateur en date du 19 mai 2006 a désigné Monsieur Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977 à Wittlich (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée statutaire de 2011.

- La société FIDIS S. à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et au Luxembourg sous le numéro B 107.312, nommée administrateur en date du 19 mai 2006 a désigné Madame Chantal Mathu, née le 8 mai 1968 à Aye (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée statutaire de 2011.

- La société LOUV S. à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et au Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 19 mai 2006 a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée statutaire de 2011.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société FIDIS S. à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, représentée par Madame Chantal Mathu est élue Présidente du Conseil d'Administration.

La société FIDIS S.à r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

MILLET S.A.

EFFIGI S.à r.l. / FIDIS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

P. Stanko / C. Mathu

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007085054/795/37.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---



**Compagnie Alimentaire et Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 38.861.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 4 juin 2007*

Monsieur Donati Régis est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Messieurs Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), et Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Mesdames Marie-Fiore Ries-Bonani et Romaine Scheifer-Gillen démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Adrien Schaus démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

COMALFI COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET FINANCIERE S.A.

R. Donati / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085046/545/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**Stab Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.514.

—  
Il est à noter ce qui suit:

la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Graham Hislop, Gérant de Catégorie B, est dorénavant la suivante:

Mr. Graham Hislop, 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, Gérant de Catégorie B

la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Nico Helling, Gérant de Catégorie B, est dorénavant la suivante:

Mr. Nico Helling, Benrather Karree, Benrather Straße 18-20, 40212 Düsseldorf, Allemagne, Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour STAB DEVELOPMENT S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent administratif

Signature

Référence de publication: 2007085049/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00723. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.539.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007085062/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05044. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**Gestimma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.034.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 29 juin 2007*

La démission de Monsieur De Bernardi Angelo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

GESTIMMA S.A.

R. Donati / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085019/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**Investissements Alimentaires S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.452.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 28 juin 2007*

Décision est prise de ratifier la délibération du Conseil d'Administration du 4 octobre 2006 de coopter Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi.

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

INVESTISSEMENTS ALIMENTAIRES S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085020/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**Future Prospects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.449.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg le 28 juin 2007*

Monsieur Schaus Adrien, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Diederich Georges sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

FUTURE PROSPECTS S.A.

G. Diederich / A. Schaus

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085038/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**Spinnaker Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.713.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPINNAKER HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007085720/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06399. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**Spinnaker Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.690.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPINNAKER LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007085721/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06398. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**Jamba S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.471.

—  
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JAMBA S.A.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007085718/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06409. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**LuxRoutage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 31, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 100.933.

—  
EXTRAIT

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 4 juin 2007*

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société SUPERVISAE LIMITED en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination du BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A. en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

*Administrateur-délégué:*

Monsieur Olivier Romilly, directeur logistique, demeurant à F-57300 Hagondange 66, rue des Ecoles

*Administrateurs:*

Monsieur Christian Casavecchia, administrateur de sociétés, demeurant à L-1251 Luxembourg 23, avenue du Bois  
Société SMS LINE MEDIA LIMITED, ayant son siège social à Londres NW11 T7J, Finchley Road, 788-790, (Royaume-Uni), numéro d'immatriculation 4313424

*Commissaire aux comptes:*

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., ayant son siège social à 1-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Luxembourg, le 4 juin 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007086245/762/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**Jumalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.254.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 juin 2007*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 4 juin 2007 que Monsieur Christophe Mouton démissionne de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte, en remplacement de Monsieur Christophe Mouton, Madame Sylvie Talmas demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait sincère et conforme

JUMALUX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086252/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**First National Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 48.315.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 5 juillet 2007*

Les mandats des Administrateurs, à savoir, Madame Maria Leonidovna Kasrltsa, demeurant au 191-191 Kosmonavtov prospect, 196211 St-Petersburg en Russie et Messieurs Edward Clive Anderson, demeurant au 203 East 72nd Street, New York, NY 10021-4567, USA, Dr. Michael Boemke, demeurant au 12 Stadthausbrücke, D-20355 Hamburg, Allemagne, Thomas Felix Poulsen, demeurant à Storsejlet 89, 3070 Snekkersten, Danemark Peter B. Schuchardt demeurant au 14, Jörn-Uhl-Weg, D-22587 Hamburg, Allemagne, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2008;

Le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Peter B. Schuchardt demeurant au 14, Jörn-Uhl-Weg, D-22587 Hamburg, Allemagne est reconduit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2008;

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir, ERNST & YOUNG, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est reconduit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

FIRST NATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086255/780/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06712. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**Industrial and Plantation Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 18.601.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085756/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06933. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**Baltic Laetitia SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 105.009.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour BALTIC LAETITIA SA

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007085757/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02400. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**M E C S. à r.l. Entreprise générale de construction, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 6, rue Schenk.  
R.C.S. Luxembourg B 115.252.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 juillet 2007.

Pour M E C SARL, ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007085758/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**Auction Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.581.

*Notice for publication of the resolution taken by the Board of Managers*

- Mr. Graham Hislop, Class A Manager of the Company, professionally residing at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United-Kingdom, has been appointed Chairman of the Board of Managers since September 14th, 2006. He will take on this position for the whole duration of his mandate of Class A Manager.

**Suit la traduction française:**

*Avis pour publication de la résolution prise par le Conseil de Gérance*

- Monsieur Graham Hislop, Gérant de Catégorie A de la Société, résidant professionnellement au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, a été nommé Président du Conseil de Gérance le 14 septembre 2006. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat de Gérant de Catégorie A.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

For true copy / Certifié sincère et conforme

AUCTION LUXCO 2 S.à r.l.

C. Benoist / P. Mestdagh

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2007086279/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**Arroba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 63.384.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu au siège social le 1<sup>er</sup> juin 2007 à 11 heures*

6- Elections statutaires:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs comme suit:

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Mohamed Jean Jendoubi, né le 2 février 1949 à Tunis Tunisie, demeurant au 64, rue de la Résistance L-3340 Huncherange au Luxembourg est renouvelé pour une période de 1 an, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007;

- L'Assemblée décide de renommer EURCO S.A., L-1253 Luxembourg, rue Nicolas Bové 2, à la fonction de Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2007086283/1656/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.



**Mersch-Eischen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7447 Lintgen, 104, route de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 43.894.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007086275/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01399. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

**Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.557.

Il résulte de la décision des associés en date du 20 juin 2007 de la société JEROZOLIMSKIE 195 HOLDING S.à r.l. que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Election de nouveau Gérant pour une durée illimitée à partir du 20 juin 2007:

Wim Rits, ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission de Gérant suivant:

Patrick van Denzen, ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*JEROZOLIMSKIE 195 HOLDING S.à r.l.*

F. W. J. J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2007086290/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04356. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**Partin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 9.596.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 20 juin 2007*

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,  
qui déclare accepter.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086210/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**Westerngem Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 7.166.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 11 juillet 2007*

Madame Regina Weiss a démissionné de son mandat d'administrateur.

Monsieur José Luis Rodriguez, «financial controller», demeurant au 49, Hochwachstrasse, CH-6312 Steinhausen a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 29 mars 2008 lors de laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007086211/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**White (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.070.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2007*

Sont nommés gérants, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Madame Marina Mottura, consultante, demeurant professionnellement à Corso Vittorio Emanuele II n. 72, I-10121 Turin,

- Monsieur J. Bradley Unsworth, directeur, demeurant professionnellement au 11, Pasteurstraat, Amsterdam, Pays-Bas,

- Monsieur Armand Haas, directeur, demeurant professionnellement à 30, Grande-rue, L-1660 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

KPMG AUDIT, 31, allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086209/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**Jan De Nul Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Inai Kiara International S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.054.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juillet 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007086199/201/13.

(070095587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**PRI Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.591.

—  
*Extrait du PV de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 15 mars 2007*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide:

- le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Geoffroy Linard et, la nomination de Monsieur Luc Grégoire et de Monsieur Jean-Charles Schiltz en qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale de 2008; le Conseil se composera donc durant ce nouvel exercice social de Messieurs Geoffroy Linard, Luc Grégoire et Jean-Charles Schiltz.

- la réélection du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2007.

L. Grégoire / G. Linard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007086212/10/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

---

### **International Credit Mutuel Life, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 53.451.

*Extrait du Procès Verbal de la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2007*

L'assemblée nomme les administrateurs suivants:

- Monsieur Charles Besnehard, administrateur de sociétés demeurant à L-2142 Luxembourg au n° 45, rue Paul Mendinger.

- Monsieur François Blanchard, directeur demeurant à L-1450 Luxembourg au n° 17, Côte d'Eich.

- Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat au barreau de Luxembourg demeurant à L-1661 Luxembourg au n° 31, Grand-rue.

Leur mandat s'achèvera le jour de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2007086213/1682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

---

### **Salorix Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.749.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 mai 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Omar Karam Simão Racy, avec adresse au 3574, rua da Consolação, 01416-000 São Paulo, Brésil

- Madame Deyse Simão Racy, avec adresse au 217, rua Escocia, 01453-000 São Paulo, Brésil

- Monsieur Luiz Olavo Baptista, avec adresse au 1294, Avenida Paulista, 01310-915 São Paulo, Brésil

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Renouvellement du mandat du commissaire EUROFID S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086310/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

---

**Metauxdent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 20, Reimecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 101.452.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 janvier 2007*

*Conseil d'Administration:*

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat, la révocation de Monsieur Asmir Hasanovic, né le 12 décembre 1974 à Luxembourg, demeurant 20, Reimecherwee L-5698 Welfrange de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084950/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**Immobilien Investment and Building Development Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.444.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 12 juillet 2007*

*Pouvoir de signature des administrateurs*

L'Assemblée Générale décide que la société sera valablement engagée par la signature conjointe de tous les administrateurs.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084953/1812/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**B.M.D. International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.796.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 21 juin 2007*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph Winandy en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007085007/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**B.M.D. International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.796.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2007 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean Quintus et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur:

M. Joseph Winandy, 92, rue de l'Horizon, Plateau St-Hubert, L-5960 Itzig

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085004/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**Gesfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 40.245.

—  
Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085012/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00478. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**Agence Immobilière Kapp - Joel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2222 Luxembourg, 318, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 115.728.

—  
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 22 mars 2007, dûment acceptée par la société en date du 22 mars 2007 en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et l'article 1690 du code civil,

il a été cédé:

par Monsieur Alain Guezennec, ingénieur commercial demeurant à L-7314 Heisdorf, 18, rue Pierre Dupong, à Madame Elisabeth Kapp-Felten, agent immobilier et promoteur, demeurant à L-8391 Nospelt, 32, rue de Dondelange, deux cent cinquante (250) parts sociales de la société AGENCE IMMOBILIERE KAPP - JOEL.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007085016/220/20.

(070094199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**Ronelle Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.366.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration  
tenu au siège social en date du 27 juin 2007*

Le Conseil accepte la démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste d'administrateur.

Monsieur Lorenzo Gianello, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), avec adresse professionnelle 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

RONELLE HOLDING S.A.

A. De Bernardi / G. Lorenzo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085017/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---

**Schroder Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.066.

—  
L'assemblée générale annuelle des actionnaires de SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND (la «Société») tenue le 29 mai 2007, a décidé de réélire, pour une durée d'un an les administrateurs suivants:

- Monsieur Gavin Ralston au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Jacques Elvinger au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Noel Fessey au poste d'Administrateur de la Société; et
- Monsieur Gary Janaway au poste d'Administrateur de la Société.

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Société suivant l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 mai 2007 se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2008:

- Gavin Ralston, Head of Continental Europe/Middle East, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA, Grande-Bretagne;
- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, B.P.425, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 29 mai 2007 a nommé le réviseur d'entreprises suivant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2008:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND

N. Fessey

Director

Référence de publication: 2007085058/4369/33.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

---



**Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (la «Société») tenue le 29 mai 2007, a décidé de réélire, pour une durée d'un an les administrateurs suivants:

- Monsieur Massimo Tosato au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Jacques Elvinger au poste d'Administrateur de la Société
- Monsieur Noel Fessey au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Gary Janaway au poste d'Administrateur de la Société; et
- Monsieur Gavin Ralston au poste d'Administrateur de la Société.

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Société suivant l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 mai 2007 se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2008:

- Massimo Tosato, Chairman, Head of Distribution, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31 Gresham Street, GB-London EC2V7QA, Grande-Bretagne;
- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, B.P.425, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Gavin Ralston, Head of Continental Europe/ Middle East, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED 31 Gresham Street, GB-London EC2V7QA Grande-Bretagne.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 29 mai 2007 a nommé le réviseur d'entreprises suivant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2008:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

*Pour SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND*

N. Fessey

*Director*

Référence de publication: 2007085061/4369/36.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05715. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070093945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**Vanguard Trademark Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.320.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 24 mai 2006 entre VANGUARD CAR RENTAL USA Inc. Et VANGUARD TRADEMARK HOLDINGS USA LLC les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- VANGUARD TRADEMARK HOLDINGS USA LLC domicilié à 6929 North Lakewood Avenue, Suite 100, Tulsa, 74117-1808 Oklahoma, USA détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*VANGUARD TRADEMARK HOLDINGS*

P. Van Denzen

*Gérant*

Référence de publication: 2007084904/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04640. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070094349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.000.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.213.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 25 juin 2007*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 25 juin 2007 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2008 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

M. J. Zisselsberger

Référence de publication: 2007084905/1138/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**Mexile Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.593.

—  
*Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue au siège social de la société en date du 15 mai 2007*

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de désigner comme gérant Madame Ariane Slinger, née le 26 juillet 1963, demeurant CH 1211 Genève, 1, Place de Saint Gervais jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084906/4286/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**B2I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 82.384.

—  
Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085000/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06265. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**Turkish Privatization Advisers S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.941.

Depuis le 12 avril 2007, la Société TURKISH PRIVATIZATION ADVISERS S.à r.l. a son siège social au 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg.

L'Associé Unique a par décision du 11 mai 2007 accepté la démission de Monsieur Mark R. Holcombe, né le 12 août 1968 en Pennsylvanie, États-Unis, avec adresse professionnelle à SG Hambros Building, suite F, West Bay Street, PO Box N-9204, Nassau, Bahamas, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 11 mai 2007.

Monsieur Mark R. Holcombe n'a pas été remplacé dans ses fonctions de sorte que la gérance de la Société est assurée par Monsieur Ender Oztas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP Sàrl

*Domiciliaire*

K. Segers / C. Gammal

*Gérante / Gérant*

Référence de publication: 2007084995/6762/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01243. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070093870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**IXIS CMNA (Australia) (No. 2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.572.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du 29 juin 2007 (l'«Assemblée»)*

L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers Sàrl, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société. Leur mandat prend effet avec les comptes annuels de 2006 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

A Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2007085001/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02446. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070093872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**Foubert Consulting International-FCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

*Pour FOUBERT CONSULTING INTERNATIONAL-FCI SARL*

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007085063/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05042. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070093783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**Red Earth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 1.501.367,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 121.250.

In the year two thousand and seven on the 28th day of June

Before Us, Maître Jacques Delvaux,

There appeared:

1) CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453;

2) CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453;

3) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461;

4) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461;

5) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

6) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

7) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

8) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (A) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, a company with limited liability incorporated under the laws of Jersey with registered number 94504 and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

9) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (B) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, a company with limited liability incorporated under the laws of Jersey with registered number 94504 and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

10) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (C) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, a company with limited liability incorporated under the laws of Jersey with registered number 94504 and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

11) PROCIFIC, an exempted company with limited liability, formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Ritchie & Duckworth, Second Floor, Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the registry of companies of the Cayman Islands under number 52445;

12) HARBOURVEST INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V-DIRECT FUND L.P, a limited partnership formed and organised under the laws of the State of the Delaware, United States of America and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 and its place of business is c/o HARBOURVEST PARTNERS LLC, One Financial Center, 44TH Floor, Boston, MA 02111, United States of America, registered in the state of Delaware under authentication number 3979929;

13) PARTNERS GROUP ACCESS 14, L.P, a limited partnership formed and organised under the laws of Scotland, having its registered office at c/o Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1, 1BT, Channel Islands and represented by its general partner PARTNERS GROUP MANAGEMENT (SCOTLAND) LIMITED, registered with the company registry in Scotland under number 5960;

14) PARTNERS GROUP ACCESS IV, L.P, a limited partnership formed and organised under the laws of Guernsey, having its registered office at c/o Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1, 1BT, Channel Islands and represented by its general partner Partners Group Management Limited, registered with the company registry in Guernsey under number 750.

The appearing parties from (1) to (14) are the current shareholders of the Company (being referred to collectively as the «Shareholders») and the appearing parties (1) to (10) will subscribe to the capital increase, being referred to hereafter as the «Subscribers». The Shareholders and Subscribers are hereby represented by Mrs Stella Le Cras, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of fourteen proxies given by the aforementioned Shareholders and Subscribers of the Company.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Shareholders are the current shareholders of RED EARTH HOLDINGS Sàrl, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 121.250, incorporated by a deed of notary Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 16th day of October 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations on 16 December 2006, number 2351, page 112 802. The articles of association were amended for the last time by a deed of M<sup>e</sup> Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette in replacement of M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, dated as of 26th March 2007, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- That the Shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

(i) Capital increase of an amount of AUD 784,950.- by the issuance of 784,950 new ordinary shares (the «New Shares») in the share capital of the Company;

(ii) Subscription by the Subscribers of the New Shares with a par value of One Australian Dollar (AUD 1.-) each and payment of the New Shares by the contribution in cash;

(iii) Waiver given by the Shareholders to any preferential subscription rights on the New Shares; and

(iv) Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of Incorporation of the Company («Subscribed and authorised share capital»).

- That, on the basis of the agenda, the Shareholders in general meeting, after deliberation, have adopted by unanimous vote the following resolutions (the «Resolutions»):

#### *First resolution*

The Shareholders, represented as stated here above, decide to increase the Company's share capital by the amount of Seven Hundred Eighty-Four Thousand Nine Hundred and Fifty Australian Dollars (AUD 784,950.-) by contribution in cash, in order to bring the Company's share capital from its present amount of One Million Five Hundred One Thousand Three Hundred Sixty-Seven Australian Dollars (AUD 1,501,367.-) to Two Million Two Hundred Eighty-Six Thousand Three Hundred and Seventeen Australian Dollars (AUD 2,286,317.-) by the issuance of Seven Hundred Eighty-Four Thousand Nine Hundred and Fifty (784,950) New Shares with a par value of One Australian Dollars (AUD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

#### *Subscription - Payment*

- CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P., represented as stated here above, declare to subscribe to Two Hundred Thirty-Five Thousand Nine Hundred and Sixteen (235,916) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of One Australian Dollars (AUD 1.-) by contribution in cash of Two Hundred Thirty-Five Thousand Nine Hundred and Sixteen (AUD 235,916.-). The amount of Two Hundred Thirty-Five Thousand Nine Hundred and Sixteen Australian Dollars (AUD 235,916.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate;



- CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A, L.P., represented as stated here above, declare to subscribe to Forty-Five Thousand Five Hundred and Fifty-Six (45,556) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of One Australian Dollars (AUD 1.-) by contribution in cash of Forty-Five Thousand Five Hundred and Fifty-Six (AUD 45,556.-). The amount of Forty-Five Thousand Five Hundred and Fifty-Six Australian Dollars (AUD 45,556.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., represented as stated here above, declare to subscribe to Fifty Thousand Nine Hundred and Eighty-Three (50,983) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of One Australian Dollars (AUD 1.-) by contribution in cash of Fifty Thousand Nine Hundred and Eighty-Three (AUD 50,983.-). The amount of Fifty Thousand Nine Hundred and Eighty-Three Australian Dollars (AUD 50,983.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., represented as stated here above, declare to subscribe to Forty-Eight Thousand Three Hundred and Ninety-Six (48,396) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of One Australian Dollars (AUD 1.-) by contribution in cash of Forty-Eight Thousand Three Hundred and Ninety-Six (AUD 48,396.-). The amount of Forty-Eight Thousand Three Hundred and Ninety-Six Australian Dollars (AUD 48,396.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., represented as stated here above, declare to subscribe to Seventy-Eight Thousand One Hundred and Twenty-Two (78,122) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of One Australian Dollars (AUD 1.-) by contribution in cash of Seventy-Eight Thousand One Hundred and Twenty-Two (AUD 78,122.-). The amount of Seventy-Eight Thousand One Hundred and Twenty-Two Australian Dollars (AUD 78,122.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., represented as stated here above, declare to subscribe to Sixty-Five Thousand Nine Hundred and Sixty-Eight (65,968) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of One Australian Dollars (AUD 1.-) by contribution in cash of Sixty-Five Thousand Nine Hundred and Sixty-Eight (AUD 65,968.-). The amount of Sixty-Five Thousand Nine Hundred and Sixty-Eight Australian Dollars (AUD 65,968.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., represented as stated here above, declare to subscribe to Eight Thousand Two Hundred and Seventy (8,270) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of One Australian Dollars (AUD 1.-) by contribution in cash of Eight Thousand Two Hundred and Seventy (AUD 8,270.-). The amount of Eight Thousand Two Hundred and Seventy Australian Dollars (AUD 8,270.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (A) L.P., represented as stated here above, declare to subscribe to One Hundred Nineteen Thousand Eight Hundred and Ninety-Two (119,892) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of One Australian Dollars (AUD 1.-) by contribution in cash of One Hundred Nineteen Thousand Eight Hundred and Ninety-Two (AUD 119,892.-). The amount of One Hundred Nineteen Thousand Eight Hundred and Ninety-Two Australian Dollars (AUD 119,892.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (B) L.P., represented as stated here above, declare to subscribe to One Hundred Nineteen Thousand Six Hundred and Thirty-Five (119,635) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of One Australian Dollars (AUD 1.-) by contribution in cash of One Hundred Nineteen Thousand Six Hundred and Thirty-Five (AUD 119,635.-). The amount of One Hundred Nineteen Thousand Six Hundred and Thirty-Five Australian Dollars (AUD 119,635.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (C) L.P., represented as stated here above, declare to subscribe to Twelve Thousand Two Hundred and Twelve (12,212) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of One Australian Dollars (AUD 1.-) by contribution in cash of Twelve Thousand Two Hundred and Twelve (12,212). The amount of Twelve Thousand Two Hundred and Twelve Australian Dollars (AUD 12,212.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate;

The Shareholders hereby expressly waive any preferential subscription rights concerning the New Shares and agree with the subscription described here above.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders, represented as stated here above, decide to amend paragraph 1 Article 6.1 of the Articles of Association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.1. first paragraph.** The company's corporate capital is fixed at Two Million Two Hundred Eighty-Six Thousand Three Hundred and Seventeen Australian Dollars (AUD 2,286,317.-) represented by Two Million Two Hundred Eighty-Six Thousand Three Hundred and Seventeen Australian Dollars (2,286,317) shares (parts sociales) of One Australian Dollars (AUD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up».

There being no further business, the meeting is terminated.



## Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,600.-.

For the purposes of tax registration, the increase of capital is valued at EUR 493,121.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré avec le Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453;

2) CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A, L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453;

3) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461;

4) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461;

5) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

6) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

7) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

8) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (A) L.P., un Limited Partnership régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, une société à responsabilité limitée, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504;

9) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (B) L.P., un Limited Partnership régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, une société à responsabilité

limitée, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504;

10) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (C) L.P., un Limited Partnership régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, une société à responsabilité limitée, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504;

11) PROCIFIC, une société exonérée d'impôts avec une responsabilité limitée, régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Ritchie & Duckworth, Second Floor, Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 52445;

12) HARBOURVEST INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V-DIRECT FUND L.P, un Limited Partnership régi par le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et son lieu d'affaires est HARBOURVEST PARTNERS LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au registre des sociétés de l'état du Delaware, sous le numéro d'authentification numéro 3979929;

(13) PARTNER GROUP ACCESS 14, L.P, un Limited Partnership régi par le droit de l'Ecosse et ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1, 1BT, Channel Islands, représenté par son général partner PARTNERS GROUP MANAGEMENT (SCOTLAND) LIMITED et enregistré au registre des sociétés d'Ecosse sous le numéro 5960;

(14) PARTNER GROUP ACCESS IV, L.P, un Limited Partnership régi par le droit de Guernsey et ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1, 1BT, Channel Islands, représenté par son général partner PARTNERS GROUP MANAGEMENT LIMITED et enregistré au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 750.

Les parties comparantes (1) à (14) sont les associés actuels de la Société (les «Associés») et les parties comparantes (1) à (10) (les «Souscripteurs»), sont représentées par Mme Stelle Le Cras, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatorze procurations données par les Associés actuels susmentionnés et les Souscripteurs de la Société.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci.

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que les Associés sont les associés actuels de RED EARTH HOLDINGS Sarl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.250, constituée par un acte du notaire Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 décembre 2006, sous le numéro 2351, page 112 802. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Blanche Moutrier, en l'absence de Maître Delvaux, en date du 26 Mars 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- que les Associés ont décidé de délibérer sur les points suivants de:

*L'ordre du jour:*

(i) Augmentation du capital d'un montant de Sept Cent Quatre-Vingt-Quatre Mille Neuf Cent Cinquante Dollars Australiens (AUD 784.950,-) par l'émission de Sept Cent Quatre-Vingt-Quatre Mille Neuf Cent Cinquante (784.950) nouvelles parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Nouvelles»);

(ii) Souscription par les Souscripteurs des Parts Sociales Nouvelles d'une valeur nominale de Un dollar australien (1,- AUD) par apport en numéraire;

(iii) Renonciation expresse par les Associés actuels à tout droit préférentiel de souscription sur les Parts sociales Nouvelles; et

(iv) Modification subséquente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 6.1 des statuts de la société (les «Statuts») («Capital souscrit et libéré»).

- que, sur base de l'agenda, les Associés, réunis en assemblée générale, après délibération, ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes (les «Résolutions»):

*Première résolution*

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, décident d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de Sept Cent Quatre-Vingt Mille Neuf Cent Cinquante Dollars australiens (AUD 784.950,-) par apport en numéraire, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de Un Million Cinq Cent Un Mille Trois Cent Soixante-Sept dollars australiens (AUD 1.501.367,-) à Deux Million Deux Cent Quatre-Vingt-Six Mille Trois Cent Dix-Sept dollars australiens (AUD 2.286.317,-) par l'émission de Sept Cent Quatre-Vingt-Quatre Mille Neuf Cent Cinquante (784.950) Parts Sociales Nouvelles ayant une valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes ordinaires.

*Intervention - Souscription - Libération*

- CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P., représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à Deux Cent Trente-Cinq Mille Neuf Cent Seize (235.916) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune par apport en numéraire. La somme de Deux Cent Trente-Cinq Mille Neuf Cent Seize dollars australiens (AUD 235.916,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

- CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A, L.P., représenté comme stipulé ci-dessus déclare souscrire à Quarante-Cinq Mille Cinq Cent Cinquante-Six (45.556) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune par apport en numéraire. La somme de Quarante-Cinq Mille Cinq Cent Cinquante-Six dollars australiens (AUD 45.556,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à Cinquante Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Trois (50.983) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune par apport en numéraire. La somme de Cinquante Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Trois dollars australiens (AUD 50.983,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à Quarante-Huit Mille Trois Cent Quatre-Vingt-Seize (48.396) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune par apport en numéraire. La somme de Quarante-Huit Mille Trois Cent Quatre-Vingt-Seize dollars australiens (AUD 48.396,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à Soixante-Dix Huit Mille Cent Vingt-Deux (78.122) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune par apport en numéraire. La somme de Soixante-Dix Huit Mille Cent Vingt-Deux dollars australiens (AUD 78.122,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à Soixante-Cinq Mille Neuf Cent Soixante-Huit (65.968) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune par apport en numéraire. La somme de Soixante-Cinq Mille Neuf Cent Soixante-Huit dollars australiens (AUD 65.968,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à Huit Mille Deux Cent Soixante-Dix (8.270) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune par apport en numéraire. La somme de Huit Mille Deux Cent Soixante-Dix dollars australiens (AUD 8.270,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (A) L.P., représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à Cent Dix-Neuf Mille Huit Cent Quatre-Vingt-Douze (119.892) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune par apport en numéraire. La somme de Cent Dix-Neuf Mille Huit Cent Quatre-Vingt-Douze dollars australiens (AUD 119.892,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (B) L.P., représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à Cent Dix-Neuf Mille Six Cent Trente-Cinq (119.635) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune par apport en numéraire. La somme de Cent Dix-Neuf Mille Six Cent Trente-Cinq dollars australiens (AUD 119.635,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (C) L.P., représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à Douze Mille Deux Cent Douze (12.212) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune par apport en numéraire. La somme de Douze Mille Deux Cent Douze dollars australiens (AUD 12.212,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

Par les présentes les Associés renoncent expressément à tout droit préférentiel de souscription qu'ils pourraient avoir sur les Parts Sociales Nouvelles et consentent à la souscription décrite ci-dessus.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés et les Souscripteurs, représentés comme stipulé ci-dessus, décident de modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 6.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 6.1. premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à Deux Millions Deux Cent Quatre-Vingt-Six Mille Trois Cent Dix-Sept dollars australiens (AUD 2.286.317,-) représenté par Deux Millions Deux Cent Quatre-Vingt-

Six Mille Trois Cent Dix-Sept (2.286.317) parts sociales d'une valeur nominale de Un dollar australien (AUD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 7.600,-.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 493.121,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. Le Cras, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15464. — Reçu 4.931,21 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007086355/208/366.

(070095295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.032.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of May.

Before Us Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

M<sup>e</sup> Philippe Prussen, maître en droit residing in Luxembourg as proxy holder on behalf of SEVERN TRENT FINANCE HOLDINGS LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England and Wales with a registered office at 2297 Coventry Road, Birmingham, B26 3PU and registered with the Companies House under number 6044159, (STFH) being the sole shareholder of SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A. (the «Company»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16 February 2006, registered with the register of commerce of Luxembourg under number B 125.032 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») under number 835 of 10 May 2007.

The proxy holder declared and requested the notary to state that:

I. The sole member holds all twenty-one thousand (21,000) shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Acknowledgement of the resignation of DELOITTE as statutory auditor and appointment of EUROFID S.à.r.l. as statutory auditor of the Company.

B. Increase of the issued share capital of the Company from twenty-one thousand GBP (£ 21,000.-) to five hundred thirty eight thousand four hundred sixty two GBP (£ 538,462.-) by the issue of five hundred thirty eight thousand four hundred sixty two (538,462) new shares of a par value of one (1) GBP (£ 1.-) each and the cancellation of the existing twenty-one thousand (21,000) shares.

C. Subscription and payment of the shares to be issued and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The decisions taken by the sole member are as follows:

*First resolution*

It is acknowledged that DELOITTE have resigned as statutory auditor of the Company and it is resolved to appoint EUROFID S.à.r.l. as statutory auditor of the Company until the annual meeting to be held in 2008.

### Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital from twenty-one thousand GBP (£ 21,000.-) to five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two GBP (£ 538,462.-) by the issue of five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (538,462) new shares of a par value of one GBP (£ 1.-) with a total distributable share premium of one billion seven hundred thirteen million ninety-eight thousand four hundred seventy-eight GBP (£ 1,713,098,478.-) to be subscribed and paid in full and the cancellation of the existing twenty-one thousand (21,000) shares of the Company as a result of such shares being held by the Company after the contribution of all assets and liabilities by STFH.

The new shares referred to above have been subscribed and paid in full together with a share premium by STFH.

The contribution made against the issuance of shares in the Company by STFH represents all its assets and liabilities (including for the avoidance of doubt any assets and/or liabilities which may be discovered later) more fully described hereafter and further referred to in a balance sheet of STFH and confirmed in the valuation report of DELOITTE S.A. (the «Valuation Report») also set out hereafter:

Assets	£
Cash: .....	2.-
Investments:	
- Shares in SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDING S.A: .....	21,000.-
- Shares in SEVERN TRENT LUXEMBOURG HOLDING S.A: .....	21,000.-
- Shares in SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A: .....	21,000.-
Loan receivables (including accrued interest):	
- Principal: .....	1,699,391,265.-
- Accrued Interest from 1 April to 24 May 2007: .....	15,182,999.-
Liabilities	£
Loans payables (including accrued interests):	
- Principal: .....	1,000,000.-
- Accrued Interest from 23 May to 24 May 2007: .....	326.-

The contributions to the Company have been valued at one billion seven hundred thirteen million six hundred thirty-six thousand nine hundred forty GBP (£ 1,713,636,940.-).

Such contributions constitute all the assets and liabilities of STFH (entire property) as is documented in the Valuation Report and a balance sheet of the contributing company dated 24 May 2007 which signed by a manager will remain annexed hereto.

Extract of the conclusion of the report of the independent auditor

#### «Conclusion

Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 538,462 ordinary shares of par value GBP 1.- each, added by a total share premium of GBP 1,713,098,478.-.»

#### Consideration

Five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (538,462) shares in the Company with a nominal value of one GBP (£1.-) issued with a total share premium of one billion seven hundred thirteen million ninety-eight thousand four hundred seventy-eight GBP (£ 1,713,098,478.-).

Proof of the transfer of the contributions to the Company was given to the undersigned notary.

#### Third resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two GBP (£ 538,462.-) represented by five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (538,462) shares with a par value of one GBP (£ 1.-) each.

The capital has been fully paid in by the associate.

Additional amounts contributed to the Company have been credited to share premium.»

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 7,500.-.

Because of the contribution of the entire assets and liabilities of STFH, a company incorporated under the laws of England and Wales to the Company (nothing withheld or excepted), the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.



The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq du mois de mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

M<sup>e</sup> Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Fondé de pouvoir en vertu d'une procuration de SEVERN TRENT FINANCE HOLDINGS LIMITED, une société régie par la loi anglaise, ayant son siège social à 2297 Coventry Road, Birmingham, B26 3PU et enregistrée au Companies House sous le numéro 6044159 (ci-dessous STFH), étant l'associé unique de SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 février 2006, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.032, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 835 du 10 mai 2007.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les vingt et un mille (21.000) actions émises, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

A. Constatation de la démission de DELOITTE en tant que commissaire aux comptes et nomination de EUROFID S.à.r.l. en tant que commissaire aux comptes.

B. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de vingt et un mille Livres Sterling (£ 21.000,-) à cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux Livres Sterling (£ 538.462,-) par l'émission de cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (538.462) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune et l'annulation des vingt et un mille (21.000) actions existantes.

C. Souscription et paiement des actions devant être émises et modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société.

III. A la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

*Première résolution*

Il est constaté la démission DELOITTE en tant que commissaire aux comptes et il est décidé de nommer EUROFID S.à.r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2008.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social pour le porter de vingt et un mille Livres Sterling (£ 21.000,-) à cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux Livres Sterling (£ 538.462,-) par l'émission de cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (538.462) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune, avec une prime d'émission totale distribuable d'un milliard sept cent treize millions quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-dix-huit Livres Sterling (£ 1.713.098.478,-) devant être souscrites et entièrement libérées et d'annuler les vingt et un mille (21.000) actions existantes de la Société, ces actions étant détenues par la Société suite à l'apport de tous les actifs et passifs par STFH.

Les nouvelles actions auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et entièrement libérées par STFH avec une prime d'émission.

L'apport fait en contrepartie de l'émission d'actions de la Société par STFH représente tous ses actifs et passifs (y compris, en vue d'éviter tout équivoque, tous actifs et passifs qui pourraient être découverts plus tard) tels que décrits ci-après et par ailleurs mentionnés dans le bilan de STFH et confirmés dans le valuation report de DELOITTE S.A. (le «Valuation Report») également repris ci-après:

<i>Actifs</i>	<i>£</i>
Espèces: .....	2,-
Investissements:	
- Actions SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDING S.A.: .....	21.000,-
- Actions SEVERN TRENT LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.: .....	21.000,-



- Actions SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A.: . . . . .	21.000,-
Intérêts recevables (y compris les intérêts échus):	
- Principal: . . . . .	1.699.391.265,-
- Intérêts échus du 1 <sup>er</sup> avril au 24 mai 2007: . . . . .	15.182.999,-
<i>Passifs</i>	<i>£</i>
Intérêts dus (y compris les intérêts échus):	
- Principal: . . . . .	1.000.000,-
- Intérêts échus du 23 mai au 24 mai 2007: . . . . .	326,-

Les apports à la Société ont été évalués à un milliard sept cent treize millions six cent trente-six mille neuf cent quarante GBP (£ 1.713.636.940,-).

Ces apports constituent tous les avoirs et passifs de STFH (tout le patrimoine) tel que documenté dans le Valuation Report et un bilan de la société contribuable daté du 24 mai 2007 et signé par un administrateur qui demeurera annexé au présent acte.

Extrait des conclusions du rapport du réviseur indépendant

*«Conclusion*

Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 538,462 ordinary shares of par value GBP 1.- each, added by a total share premium of GBP 1,713,098,478.-»

*Contrepartie*

Cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux actions de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) émises avec une prime d'émission totale distribuable d'un milliard sept cent treize millions quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-dix-huit Livres Sterling (£ 1.713.098.478,-).

Preuve du transfert des apports à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Suite à l'augmentation précitée du capital social, l'article 5 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux Livres Sterling (£ 538.462,-) représenté par cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (517.462) actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune.

Le capital a été entièrement libéré par les directeurs.

D'autres sommes contribuées à la Société ont été accréditées à la prime d'émission.»

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à EUR 7.500,-.

En raison de l'apport de la totalité des actifs et passifs de STFH à la Société (rien n'étant retenu ou exclu), le notaire se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du Bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Prussen, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11094. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007085336/242/191.

(070094564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.